



Rapport Financier

2009 / 2010



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009-2010

Mesdames, Messieurs,

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Le Président du Directoire
Denis LAMBERT**



Sommaire

- I. **RAPPORT DE GESTION**
- II. **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
- III. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE LDC SA**
- IV. **COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2010**
- V. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**
- VI. **COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE AU 28 FEVRIER 2010 DE LDC SA**
- VII. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- VIII. **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**
- IX. **OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
- X. **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE AU 19 AOUT 2010 – ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**



I.- Rapport de Gestion

Rapport de Gestion

2009 / 2010



I - Evénements et faits marquants

Le Groupe LDC avait su jusqu'à présent créer sa croissance par une succession d'opérations de croissance externe avec un rythme soutenu.

Cette stratégie a été confirmée au cours de cet exercice 2009-2010 mais dans une autre dimension.

Le pôle Volaille a réalisé l'acquisition du n° 4 de la Volaille en France, le Groupe ARRIVE. Cette négociation a abouti malgré l'adversité du monde coopératif et après les contraintes de l'Autorité de la Concurrence. Mais le résultat est là. Le Groupe LDC a su renforcer sa position de leader français et ainsi confirmer ses objectifs européens.

En phase de développement, le Pôle Traiteur cherchait à mener une politique de marque sans pour autant y parvenir. Avec l'acquisition de MARIE, ce pôle dispose maintenant d'une vraie marque dont la notoriété n'est plus à faire (98 % en assisté).

Ces opérations significatives ont été effectuées au cours d'un exercice qui a vu l'ensemble des pôles afficher des résultats positifs et d'un bon niveau principalement pour la volaille. Faut-il pour autant noter que, pour ce dernier, ce niveau de rentabilité avait déjà été atteint dans le passé.

Chiffres clés du groupe LDC

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Chiffre d'affaires	2 065,1	1 948,5
Résultat opérationnel courant	93,7	61,3
Résultat net part du groupe	63,0	42,6
Capacité d'autofinancement	124,6	93,0

Au cours de cet exercice, les activités et résultats du groupe ont été impactés à la fois par les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice mais également par celles de l'exercice précédent suivant le tableau ci-dessous.

Evolution du périmètre

<i>(En millions d'euros)</i>	Période d'intégration	CA ⁽¹⁾	Résultat Opérationnel Courant ⁽¹⁾
Périmètre identique		1 857,6	88,8
CAILLES ROBIN	12 mois	12,6	+ 1,4
ARRIVÉ	3 mois	85,3	+ 1,5
DLG	12 mois	18,4	+ 0,3
ENTR'ACTE	12 mois	24,9	+ 2,0
MARIE	3 mois	66,3	(0,3)
Périmètre actuel		2 065,1	93,7

(1) Il s'agit du supplément de chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant dégagés par rapport à l'exercice précédent.

II - Résultats du groupe

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis suivant les normes IFRS en vigueur au 28 février 2010 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au titre de l'exercice clos le 28 février 2010 :

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour la première fois

- IAS 1 révisée. Le groupe a décidé de conserver la dénomination bilan pour la présentation de la situation financière et de présenter le résultat global sous forme de deux états distincts.
- IFRS 8. Les segments opérationnels retenus sont en accord avec les informations internes utilisées au niveau de la gestion opérationnelle - Volaille - Traiteur - International.

En outre, le groupe a appliqué de manière anticipée les normes suivantes

- IFRS 3 révisée et IAS 27 relative aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés et individuels.

► Volaille

En France

Le chiffre d'affaires du groupe ressort à 1 416,9 M€, soit une croissance de + 5,4 % après intégration de l'activité volaille du Groupe ARRIVE pour 3 mois. A périmètre identique, le chiffre d'affaires est en retrait de 2 % alors que l'activité (volume) est en croissance de + 1 %.

La stratégie du Groupe axée sur les produits élaborés et sa politique de marque lui a permis, dans un contexte de baisse des prix de vente, de dégager des résultats en croissance, aidé en cela par des coûts de production industriels en régression.

Le résultat opérationnel courant du pôle Volaille ressort à 72,8 M€, soit une marge opérationnelle de 5,1 %.

Chiffres clés

(hors amont)

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
Tonnage commercialisé	344 398 T	317 852 T
Chiffre d'affaires	1 416,9	1 344,2
Résultat opérationnel courant	72,8 (1)	51,8
Marge opérationnelle	5,1 %	3,9 %

(1) dont la contribution du Groupe ARRIVE qui s'élève à 1,5 M€

Le chiffre d'affaires du Pôle Amont ressort à 183 M€ soit un retrait de 10,7 % après avoir progressé de 23,6 % l'exercice précédent. C'est le juste retour de l'évolution du prix des céréales qui impacte pleinement le cours des volailles vivantes, l'aliment et le négoce des céréales. Le résultat est en retrait dans un marché de l'œuf difficile en 2009.

A l'International

Chiffres clés

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2009-2010	Exercice 2008-2009
Tonnage commercialisé	78 501 T	76 346 T
Chiffre d'affaires	144,9	172,3
Résultat opérationnel courant	6,8	(- 3,0)
Marge opérationnelle	4,7 %	NS

Pologne

Les volumes commercialisés s'élèvent à 66 161 T en progression de 5 %.

Le recentrage opéré et accéléré, suite au sinistre d'une usine en 2008, nous a permis de développer un mix produit et un mix client à la fois moins sensibles aux aléas du marché de la volaille et orientés vers des couples marchés / produits plus rentables.

Le chiffre d'affaires en euros apparaît en net retrait suite à l'évolution de la parité Euro / Pln. A taux de change constant, le chiffre d'affaires progresse de + 1,2 %.

La rentabilité est excellente avec une marge opérationnelle de 5,95 %, soit un résultat opérationnel de 7,4 M€ (8,9 M€ à taux de change constant)

Espagne

Toutes les mesures annoncées ont été mises en œuvre, ce qui a abouti à l'émergence d'un seul site industriel avec une seule société. Ces mesures se reflètent dans le compte de résultat avec une forte réduction des charges d'exploitation. Cependant, cette année encore, le marché de la volaille dans ce pays a subi un déséquilibre offre / demande engendrant des niveaux de prix très nettement insuffisants.

Le résultat opérationnel courant est négatif de - 0,6 M€.

► **Traiteur**

Le tonnage commercialisé ressort à 70 455 T.

A périmètre identique (hors DLG, Entracte, Marie), l'activité en volume est en retrait de - 0,3 %. Cet exercice a été en demi-teinte avec un premier semestre difficile en terme de résultat compte tenu de la difficulté qu'a eu ce pôle à refacturer les surcoûts liés aux matières premières. Le deuxième semestre a bénéficié d'un bon niveau d'activité pour les fêtes de fin d'année.

La société Entracte (12 mois), tout en apportant environ 25 M€ de chiffre d'affaires, contribue à hauteur de 2 M€ au résultat opérationnel courant.

En ce qui concerne la société MARIE (3 mois), son apport est significatif tant en volume 21 996 T qu'en chiffre d'affaires 66,3 M€. Sur cette période, elle dégage une perte de 0,3 M€.

Chiffres clés

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Tonnage	70 455 T	42 319 T
Chiffre d'affaires	320,3	227,1
Résultat opérationnel courant	7,3	4,2
Marge opérationnelle	2,3 %	1,8 %

III - Structure financière et investissements

Au 28 février 2010, le Groupe affiche 540,1 M€ de capitaux propres.

Après financement de la totalité des opérations de croissance externe, il ressort un excédent net de trésorerie de 22,6 M€. L'endettement financier est faible 94 M€ au regard d'une capacité d'autofinancement qui s'élève à 124,6 M€ soit 6 % du chiffre d'affaires.

Fort de cette situation financière, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissements industriels. Ceux-ci se sont élevés pour cet exercice à 55,1 M€.

Le Groupe conserve les moyens de ses ambitions.

IV - Événements postérieurs à la clôture

Conformément aux modalités prévues lors de l'acquisition du Groupe ARRIVE, cette dernière société a cédé le 30 avril 2010 la totalité des titres qu'elle détenait dans les sociétés ARRIVE Nutrition Animale, ARRIVE Bellané, ADP et Cap Elevage. Ces participations ont été cédées à la société Nutriciab, filiale de la Coopérative Interdépartementale des Aviculteurs du Bocage. Cette opération n'aura pas d'impact sur les résultats consolidés du groupe pour l'exercice en cours.

En date du 22 avril 2010, la société MARIE a présenté aux organisations représentatives du personnel, dans le cadre d'un projet industriel et commercial, le projet de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi. Bien que ne prévoyant aucune fermeture de site, il est envisagé la suppression de 99 postes sur un effectif total à fin mars de 1 359 collaborateurs.

L'ensemble des projets devrait permettre la création de 55 postes.

En ce qui concerne le groupe ARRIVÉ, en lien avec des spécialisations de site et / ou optimisation d'utilisation d'infrastructure logistique, le Groupe a annoncé la fermeture de l'abattoir de dinde de la société STAM à Chantonnay (85) et le projet de fermeture de la plateforme de Mornant (69).

Courant janvier 2010, la société DROSED a procédé à l'acquisition d'actions de la société SEDAR lui permettant d'obtenir 100 % du capital de cette société. Cette opération permettra à la société DROSED d'intégrer pleinement cette société dans ses projets industriels et commerciaux.

V - Perspectives

D'une façon générale, en France, l'exercice 2009-2010 a bénéficié au niveau industriel de facteurs favorables permettant de réduire d'une façon significative certains postes de charges d'exploitation. La situation actuelle, aggravée par la perte de compétitivité de la monnaie européenne, nous oblige à être plus prudents sur nos objectifs de résultat.

L'activité volaille, après le retour de la consommation enregistré lors de cet exercice, devrait revenir vers son taux de croissance moyen des années passées de l'ordre de 1 à 2 %. Des efforts tarifaires ont été consentis pour cet exercice 2010-2011 sans pour autant pouvoir escompter sur une stabilité du prix de la volaille vivante à défaut d'un rehaussement. La marge opérationnelle est prévue en retrait.

Ce nouvel exercice sera consacré à l'intégration du Groupe ARRIVE qui sera consolidé pour 12 mois.

En Pologne, nous sommes en état de marche et, sauf contraction significative de l'activité et des prix, nous comptons pouvoir renouveler les performances de l'exercice qui vient de se clôturer.

La situation économique en Espagne ne nous permet pas d'envisager un fort redressement pour l'exercice en cours. Néanmoins, nous sommes prêts à bénéficier d'une éventuelle relance de l'activité dans ce pays.

Les activités du Pôle Traiteur seront fortement modifiées avec la consolidation pour 12 mois de la société MARIE qui reste l'objectif prioritaire en 2010.

L'exercice 2010/2011 enregistrera un montant de charges de restructuration significatif estimé de l'ordre de 12 à 14 M€.

Globalement, le résultat opérationnel courant du Groupe sera en retrait par rapport à l'exercice 2009/2010. A ce jour, il est difficile de pouvoir chiffrer cet objectif de résultat compte tenu des incertitudes pesant encore sur l'évolution du coût des matières premières et la capacité à redresser rapidement les deux dernières opérations de croissance externe.

VI - Résultats de la SA LDC

Les activités de la société SA LDC consistent en la gestion de toutes les participations financières détenues et l'exercice d'une animation de groupe.

Différentes conventions ont été signées avec les sociétés filiales exerçant en France et à l'étranger. Ces refacturations s'appuient sur :

- des prestations d'encadrement
- « » de management
- « » média
- des redevances de marque

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010 ressort à 11 452 K€ contre 10 003 K€ pour l'exercice 2008/2009.

Le résultat d'exploitation est négatif de 641 K€.

Le résultat financier positif s'élève à 22 768 K€ contre 22 814 K€ pour l'exercice précédent et est principalement constitué de dividendes versés par les filiales.

Le résultat net s'élève à 20 506 K€ contre 21 536 K€ l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	Nombre d'actions
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2006/2007	10.196.722,50 €	néant	néant	8.157.378
2007/2008	12.236.067,00 €	néant	Néant	8.157.378
2008/2009	10.604.591,40 €	néant	Néant	8.157.378

Nous vous informons que les dépenses visées à l'article 39-4 s'élèvent à 6 754 € et l'impôt s'y rapportant à 2 251 €. Elles correspondent à des amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme.

Informations sur les délais de paiement :

- Délais de paiement fournisseurs

(en K euros)	Dettes non échues		Dettes échues	Total
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours		
Total des dettes fournisseurs	1 581	9	2	1 592

VII.- Données Sociales - Environnementales - Recherche & Développement - Facteurs de risques

LE GROUPE LDC DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les collaborateurs

Répartition de l'effectif	
Ouvriers-employés	13 834
Agents de maîtrise	1 204
Cadres	669
Total	15 707

Les femmes représentent 52 % de l'effectif.

Au titre de la participation et de l'intéressement, le groupe a redistribué respectivement 8 311 K€ et 7 879 K€ soit une augmentation globale de plus de 29 %.

La souscription des salariés au fonds LDC actions permet à 74 % de ceux-ci d'être actionnaires de l'entreprise. Les fonds collectés dans le cadre du Plan Epargne Entreprise peuvent être affectés en utilisant soit des supports de gestion collective, soit des supports réservés au groupe LDC et notamment un fonds action LDC. Un programme d'abondement a été mis en place en conséquence.

La politique R.H.

Nous avons la conviction que la performance de l'entreprise est étroitement liée au degré d'implication de ses collaborateurs : faire que les hommes et les femmes se sentent bien dans l'entreprise en privilégiant l'écoute, le respect et le partage des performances.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons choisi de baser notre politique de Ressources Humaines sur 4 piliers :

- ✓ Un management « acteur » autour des dispositifs d'écoute, d'échange d'expériences, dans le respect des valeurs de l'entreprise.
- ✓ Des engagements dans l'amélioration des conditions de travail, pour procurer toujours plus de sécurité pour les individus et du bien-être au quotidien.
- ✓ La progression permanente des compétences des salariés.
- ✓ Une politique de rémunération responsabilisante, basée sur le partage des fruits de ses performances en les redistribuant dans le cadre d'accord de participation, d'intéressement, et d'actionnariat (PEE).

Conformément au principe d'autonomie de chacune des branches d'activités, les actions RH sont propres à chaque entité. Elles se traduisent cependant par des actions communes visant à contribuer à la construction des 4 piliers.

Nous assurons ainsi le rapprochement des meilleures pratiques sociales sur les différents sites et filiales.

Le socle social de L.D.C. se compose de :

- ✓ Protection sociale (Mutuelle et Prévoyance Groupe)
 - ✓ Plan d'Épargne Groupe (P.E.G.)
 - ✓ 4 pratiques R.H. prioritaires
1. Entretien professionnel pour chaque collaborateur (compétences attendues et formation adaptée à l'évolution) et Entretien d'évaluation des performances
 2. G.P.E.C. : mise en place d'outils d'accompagnement du développement de chaque société et du Groupe (encourager la formation ...)
 3. Analyse de tous les accidents et la prévention des maladies professionnelles
 4. Réunion d'expression des salariés et Management visuel (communication ... objectifs ...)

En 2009-2010, nous avons baissé notre taux de fréquence des accidents de 15 % et stabilisé le développement des maladies professionnelles.

LE GROUPE LDC ET L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement et une maîtrise de l'impact de ses activités constituent un engagement fort pour le Groupe. C'est pourquoi celui-ci s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche environnementale définie par le Comité de Direction et déclinée dans chaque site de fabrication.

Gestion de l'eau

Parmi les impacts les plus importants des activités du Groupe sur l'environnement, l'eau se place en première position, tant par sa consommation que par les rejets générés à traiter. Le Groupe conduit une politique de réduction des consommations d'eau et de modernisation voire de création d'installations de traitement des effluents.

Consommation

Tous les sites du Groupe suivent un indicateur de consommation d'eau avec des objectifs de maintien voire de réduction de celui-ci. Comme actions marquantes, on peut noter :

- la poursuite de la mise en circuit fermé des systèmes de refroidissement, notamment sur les machines de conditionnement des produits finis ;
- le remplacement des tours aéroréfrigérantes humides par des condenseurs secs à air ;
- l'intégration du critère de consommation d'eau dans l'achat des nouveaux matériels tels que les fours de cuisson.

Traitement des rejets et suivi des milieux aquatiques

A ce jour on dénombre dans le Groupe 18 stations d'épuration dont près de la moitié construite au cours de la dernière décennie.

Ainsi, dans la continuité des travaux de modernisation et d'agrandissement d'une usine, une attention particulière a été portée sur la gestion des eaux usées et le site s'est doté d'un système d'auto-surveillance performant afin de contrôler en continu la qualité de ses rejets.

De même, suite à la construction d'une station d'épuration sur un site de fabrication de plats cuisinés en Sarthe, un suivi du milieu récepteur a été mis en place en collaboration avec les autorités publiques afin de vérifier la compatibilité des rejets épurés avec les caractéristiques physico-chimiques et biologiques du ruisseau récepteur. Les premiers résultats sont concluants et l'étude va être reconduite en 2010-2011 pour s'assurer de la pérennité de ces conclusions.

Gestion de l'air et des énergies

Le Groupe utilise comme ressources énergétiques principales l'électricité et le gaz naturel. Grâce à ses nombreuses actions en matière de réduction des consommations d'énergie, le Groupe a obtenu plusieurs certificats d'économie d'énergie (CEE).

Emissions de gaz à effet de serre

Dans le souci d'anticiper les obligations réglementaires en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le Groupe s'est engagé

volontairement dans un plan de suppression des installations frigorifiques fonctionnant aux gaz CFC ou HCFC et de leur remplacement par des gaz moins dangereux pour l'environnement tels que le CO₂ ou l'ammoniac utilisé en faible quantité. Cela représente pour le Groupe une politique d'investissements soutenus pour les années à venir.

Le Groupe attache une importance particulière à la réduction des impacts de ses activités de transport. A cet effet, le Groupe assure un renouvellement régulier de son parc de véhicules. Des formations à l'éco-conduite sont délivrées aux chauffeurs. Les emballages nécessaires pour le transport ont été réduits afin de permettre un remplissage optimisé des camions.

Energies renouvelables

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Groupe a mis en place plusieurs systèmes de récupération de chaleur dans quatre sociétés pour préchauffer ou chauffer l'eau grâce à la valorisation des calories perdues par les installations frigorifiques ou par les installations d'air comprimé.

Par ailleurs, depuis deux ans le Groupe exploite 1 400 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture d'un site de fabrication de plats cuisinés.

Gestion des déchets :

Le Groupe mène depuis plusieurs années une politique de réduction et de valorisation maximale des déchets générés par l'ensemble des activités. On peut citer quelques exemples de bonnes pratiques au sein du Groupe :

Réduction à la source

Afin de réduire les déchets de palettes de transport, notamment pour les produits circulant entre les différentes filiales du Groupe, l'utilisation de contenants plastiques robustes et réutilisables est encouragée, ce qui évite la production de déchets de palettes bois cassées.

Valorisation énergétique

Lorsque la nature des activités le permet, le Groupe utilise les sous-produits d'abattage pour les valoriser directement sous forme d'énergie. Par exemple, le Groupe favorise l'utilisation des graisses en tant que combustible.

Valorisation agronomique

Les sites du Groupe équipés de stations d'épuration biologiques de type boues activées privilégient la voie de valorisation des boues produites par l'épandage agricole, assurant ainsi une fertilisation des terres agricoles dans un environnement proche des usines. Ces apports fertilisants organiques permettent ainsi de limiter l'utilisation d'engrais chimiques et de réduire le transport des déchets.

LE GROUPE LDC EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les efforts de recherche réalisés depuis plusieurs années sur 3 axes prioritaires qui ont été définis, ont permis de renforcer significativement les compétences des collaborateurs et d'aboutir à des innovations intéressantes :

⇒ Les travaux réalisés autour de la nutrition ont eu pour résultat la mise sur le marché de produits nouveaux répondant aux attentes des consommateurs pour des aliments sains et sûrs : diminution des additifs, suppression des conservateurs, amélioration des qualités nutritionnelles par la réduction des teneurs en matière grasse, notamment.

⇒ Le développement de nos connaissances autour des technologies micro-ondes et des propriétés des emballages a généré plusieurs innovations comme, par exemple, des solutions repas faciles à réchauffer et à consommer telles que les cups et les boxes.

⇒ La caractérisation des textures, notamment des viandes, a permis de garantir l'amélioration de la tendreté de celles-ci grâce à la mise au point de procédés novateurs.

Les résultats obtenus par les équipes de recherche du groupe LDC sont encourageants. Ils incitent à poursuivre les efforts en matière de recherche avec notamment l'ouverture d'un 4^{ème} programme axé sur les technologies et les procédés. Les objectifs sont multiples :

- ✓ Elargir nos connaissances sur les propriétés fonctionnelles des ingrédients
- ✓ Etudier l'influence des procédés sur la qualité des produits et leur conservation (traitements thermiques et athermiques).
- ✓ Aboutir à des innovations de rupture.

Les compétences des nouvelles acquisitions seront mises à contribution.

LE GROUPE LDC ET LES FACTEURS DE RISQUES

Risque sanitaire

Le risque sanitaire est au cœur des préoccupations journalières du groupe. En effet, notre activité implique une rigueur de tous les jours au niveau de la qualité des produits finis vendus. Cette démarche passe par une sélection stricte des fournisseurs, la traçabilité des produits et des analyses laboratoires à toutes les étapes de la transformation.

Afin de garantir la sécurité des produits, le Groupe LDC utilise des outils de contrôle. Il a notamment adopté la démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet d'identifier les risques spécifiques pouvant altérer la qualité du produit à tous les stades de la production et de la commercialisation et de maîtriser ces risques par la mise en place de mesures préventives ou permettant de les minimiser ou de les éliminer. Cette démarche s'appuie, en outre, sur les auto-contrôles bactériologiques et physico-chimiques permettant de recenser les risques potentiels et de vérifier le respect général de l'application des règles d'hygiène.

Une cellule de prévention de crise a été mise en place. Elle se réunit environ quatre fois par an. Une classification des risques a été effectuée concernant la qualité des produits (bactériologique, chimique, corps étranger) et des fiches descriptives ont été rédigées. Une procédure à suivre en cas de mise en évidence d'une anomalie a été établie permettant d'évaluer précisément le niveau du risque et les actions à mettre en place. Cette procédure permet d'être très réactif en cas d'alerte. De plus, le groupe veille à la maîtrise des informations et garanties affichées sur les produits : déclaration nutritionnelle, origine, certification, ...

Risque sur les approvisionnements

Le résultat du Groupe LDC peut être affecté par la fluctuation du prix des matières premières liée à la volatilité du cours des céréales due à l'intensification des échanges mondiaux, aux variations climatiques et à la consommation. Les achats de volailles vivantes sont réalisés par l'intermédiaire de contrats, auprès de groupements de producteurs, contrats qui déterminent les souches, les densités, l'âge minimal d'enlèvement et toutes les préconisations techniques. Un cahier des charges est spécifique

à chaque type de volaille. Le Groupe LDC a signé une charte « LDC Amont » qui définit les obligations réciproques des sociétés du groupe avec les organisations de producteurs qui les approvisionnent.

Risque d'image

LDC a acquis avec le temps et grâce à sa rigueur de gestion une certaine notoriété. En effet, le groupe veille à la fois au bien-être animal, à la qualité de l'alimentation animale jusqu'à l'équilibre nutritionnel des consommateurs. Cependant, des rumeurs ou des attaques médiatiques pourraient affecter la notoriété du groupe à partir d'éléments exogènes.

En cas de crise sanitaire majeure, le groupe pourra s'appuyer sur des procédures détaillées de gestion de crise élaborées par la cellule de prévention. Afin de vérifier la pertinence, la bonne application et l'efficacité de la méthodologie et des outils mis en place, des exercices de simulation sont organisés une fois par an. Dans une démarche d'amélioration continue, chaque crise ou exercice de simulation fait l'objet d'un compte rendu partagé avec l'ensemble des intervenants du groupe.

Risques externes et environnementaux

La prévention des risques d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de vol, d'accidents passe par la formation des salariés, par des contrôles réguliers menés par les pompiers et les ingénieurs des compagnies d'assurance (élaboration du plan de traitement et de réduction des risques), par des protections physiques (portes coupe-feu, sprinklage, détection d'intrusion, ...). Les sites industriels sont régulièrement audités dans les domaines de la sécurité et de la protection. Certains font appel à des équipes externes de surveillance.

Tous les sites du groupe sont soumis aux réglementations des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Le groupe veille au respect des déclarations obligatoires et à l'obtention des autorisations nécessaires.

Le groupe dispose d'un service « Environnement » qui centralise les données, assure le suivi de l'évolution de la réglementation sur l'environnement.

Risques commerciaux

Le groupe LDC propose une large gamme de produits pour tous les secteurs de distribution GMS, Hard Discount, RHD, collectivités, PAI, export.

Au cours des récentes crises, le groupe LDC a su montrer la force de son modèle et conserver sa clientèle en s'appuyant notamment sur :

- La qualité de ses produits
- Ses garanties en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité
- La notoriété de ses marques Loué et Le Gaulois
- Le respect de ses engagements vis-à-vis de tous ses clients

En ce qui concerne le risque de non recouvrement de créances, le groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances nous permettant d'identifier dès la prise de commande l'état de santé financière du dit client. Nous avons également souscrit un contrat d'assurance crédit assorti d'un ensemble de prestations de prévention.

Risques sociaux

Le groupe est sensible à la sécurité, à la santé de ses salariés et à leur implication dans le groupe. Un suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles est organisé dans chaque filiale. Des solutions adaptées à chaque type d'activité sont proposées au sein des filiales.

Le groupe a mis en place une cellule de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de limiter le risque d'inadéquation des compétences aux besoins mais aussi de prévenir l'éventuelle perte d'expérience et de compétences due à l'évolution démographique.

Risques juridiques, règlementaires et fiscaux

Une veille juridique, centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière du groupe assistée par un cabinet de conseil, permet de détecter les évolutions législatives ayant un impact sur l'activité. Cela permet de renforcer la conformité du groupe aux lois et aux règlements qui lui sont applicables. La gestion fiscale est assurée par la Direction Administrative et Financière du groupe.

Risques informatiques

La sécurisation des données et l'accessibilité des systèmes sont assurées par le service informatique du groupe avec une veille permanente à la sécurité globale du système contre les risques d'intrusion et de piratage. Le service informatique participe au déploiement des logiciels dans les sociétés nouvellement intégrées afin d'uniformiser l'outil informatique au niveau du groupe.

Risques financiers

Le groupe pratique une gestion financière prudente qui lui permet, au 28 février 2010, de dégager un excédent net de trésorerie de 22,6 M€.

Le groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées.

VIII - Structure du capital et opérations afférentes aux actions

8.1 Structure du capital

A notre connaissance, à la date du 12.04.2010, le capital de la société LDC est composé de 8 157 378 actions (nominal 0,8 €) ainsi réparties :

	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
Famille Lambert	3 432 666	42,08%	6 842 698	48,30%
Famille Chancereul	1 511 218	18,53%	3 022 425	21,33%
Famille Huttepain	814 989	9,99%	1 628 186	11,49%
Famille Guillet	346 650	4,25%	681 712	4,81%
Actions auto-détenues	116 590	1,43%		
Cafel	676 288	8,29%	676 288	4,47%
Public et autres nominatifs	1 258 977	15,43%	1 316 201	9,60%
	8 157 378	100,00%	14 167 510	100,00%

Modifications significatives de l'actionnariat au cours de l'exercice écoulé

Par courrier reçu le 23 novembre 2009, la société Bestinver Gestion SA, SGIIC (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2009, par suite d'une cession d'actions LDC sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société LDC et détenir 346 641 actions LDC représentant autant de droits de vote, soit 4,25% du capital et 2,45% des droits de vote de cette société.

La société coopérative CAFEL a déclaré par courrier en date du 31 juillet 2009 avoir franchi à la hausse, le 28 juillet 2009, le seuil de 5% en capital et détenir 676 288 actions représentant 8,29 % du capital et 4,77 % des droits de vote.

Les engagements collectifs de conservation d'actions entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituée par la « loi DUTREIL » du 1^{er} août 2003 se sont poursuivis.

Ces conventions ont fait l'objet d'une communication à l'AMF.

8.2 Programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2009/2010, et suivant les autorisations accordées par les Assemblées Générales mixtes ordinaire et extraordinaire du 13 août 2008 et du 21 août 2009, les opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ont été les suivantes :

	Nombre de titres	Montant (en K€)
Au 28 février 2009	115 900	5 550
Acquisitions	978	58
Cessions	4 000	184
Au 28 février 2010	112 878	5 424

En tenant compte des 3 712 actions propres détenues par l'intermédiaire du contrat de liquidités, le portefeuille arrêté au 28 février 2010 est le suivant :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	1,43
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	116 590
- dont, contrat de liquidité	3 712
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	89 500
- dont, annulation	/
- dont, opérations de croissance externe	23 378
- dont, valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	5 705 861 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 28 février 2010)	8 845 683 €

Le directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 9 300 actions existantes que la société détient dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

8.3 Renouveaulement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Directoire d'opérer sur les actions de la Société

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

L'autorisation porterait sur un maximum de 400 000 actions représentant 4,90 % des actions existantes pour un montant maximum de 48 millions d'euros, étant entendu que la société ne pourra, à aucun moment, détenir plus de 10 % de son propre capital. Compte tenu des actions auto détenues au 28 février 2010 représentant 1,43 % du capital, soit 116 590 actions, le pourcentage maximum de rachat réalisable au 28 février 2010 est de 3,47 % soit, avec un prix maximum de rachat de 120 euros par action, un montant de 34 millions d'euros.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 20 Août 2009.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 120 euros.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action « L.D.C. » par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 août 2009 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 120 Euros par action. En conséquence, le montant maximal de l'opération serait de 48.000.000 euros.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, si les opérations de rachat sont réalisées

dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve la faculté d'utiliser les mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le directoire disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

8.4 Tableau récapitulatif des délégations ⁽¹⁾

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) / Attribution(s) réalisée(s) les exercices précédents	Augmentation(s) / Attribution(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	23 août 2007	23 octobre 2009	1 % du capital social	Néant	Néant	1 % du capital social
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription	23 août 2007	23 octobre 2010	120 000 actions	Néant	Néant	120 000 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	13 août 2008	13 octobre 2011	80 000 actions	Néant	Néant	80 000 actions

(1) Hors programme de rachat d'actions

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35 % des actions attribuées gratuitement et/ou issues de stock options aux dirigeants doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

* Lors de la réunion du Directoire du 20 mai 2010, celui-ci a décidé d'attribuer 8 000 actions gratuites à l'un de ses salariés.

8.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 8.1.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% du capital ou de tout multiple de ce pourcentage concernant les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée. (Article 12-4 des statuts)
- Le pacte d'actionnaires conclu en juillet 2004 entre les principaux actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN constitutif d'une action de concert est toujours en application. Les actionnaires faisant partie de l'action de concert détiennent plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Cet accord a été déclaré à l'AMF. (Décision AMF N° 204C1172)

- Il a été conclu entre les actionnaires des groupes familiaux LAMBERT - CHANCEREUL - GUILLET et HUTTEPAIN, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. (Article 39 des statuts)
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 8.3 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au paragraphe 8.4 et autorisations en matière d'attribution gratuite d'actions.

IX.- Organes de direction et de surveillance

La société LDC est composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, cette forme de société permettant de dissocier les fonctions de gestion et de direction de celles de contrôle.

En outre, la société est dotée d'un comité de direction de huit membres dans lequel sont présents les directeurs de pôle et les directeurs des principales fonctions transversales.

Composition du directoire au 28 février 2010 :

- Monsieur Denis LAMBERT
- Président du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Sablé
- « SAS LDC Volaille
- « SAS Les Fermiers de l'Ardèche
- « SAS LDC Traiteur
- « SAS BRESDI
- « SAS SOFIA
- Membre du Conseil de surveillance : SA DROSED, SA ROLDROB, SA DROSED SUROWIEC, SEDAR
- Membre du Conseil d'Administration de AVES LDC ESPAÑA, AVILAVES GREDOS
- Co-gérant Société Civile Rémy Lambert
- Administrateur de la Société Civile DSRL
- Administrateur Vice-Président : Syndicat Association Syvol
- Administrateur : Syndicat Association FIA
- Gérant de la SARL Tom Pain

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 234 400 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 500 actions gratuites.

- Monsieur Thierry CHANCEREUL

- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Aquitaine
- « SAS LDC Bourgogne
- « SAS PALMID'OR

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 171 910 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 500 actions gratuites.

- **Monsieur Philippe GUILLET**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC BRETAGNE
- « SAS VOLABRAYE
- « SAS SERVAIS
- « SAS SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE
- « SAS B.N.I.
- « SAS CELTYS
- « SAS CELVIA
- « SAS PROCANAR
- « SAS SERVAIS Import/Export
- « CICAR
- Gérant associé SC LAZULI

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 175 000 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 1 500 actions gratuites.

- **Monsieur Gilles HUTTEPAIN**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS Huttepain Aliments
- Vice Président du directoire SA DROSED
- Président SAS ARDEVOL
- « SAS SACOFEL
- « SAS SOVOPA
- « SA L'ŒUF LANDAIS
- « SAS CABRI PRODUCTION
- Représentant de la SASU Huttepain Aliments au Conseil d'administration de la SA Maine Porcs
- Président du Conseil d'administration AVES LDC ESPAÑA
- Président du Conseil d'administration AVILAVES GREDOS

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 184 800 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 1 300 actions gratuites.

- **Monsieur Christophe LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS CAVOL
- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 178 655 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution définitive de 500 actions gratuites.

- **Monsieur Thierry LAMBERT**
- Membre du directoire SA LDC

Autres mandats et fonctions :

- Président SAS LDC Bourgogne Distribution
- Co-gérant de la Société Civile DSRL

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice au sein du groupe : 145 712 € rémunération variable comprise. Le Directoire du 20 mai 2010 a constaté l'attribution de 500 actions gratuites.

Les rémunérations variables des membres du directoire évoluent en fonction des résultats du groupe et des responsabilités opérationnelles qui incombent à chacun d'entre eux.

Pour l'ensemble des membres du Directoire, leurs mandats expirent au 5 octobre 2012.

Composition du Conseil de Surveillance au 28 février 2010

- **Monsieur Gérard CHANCEREUL**
- Président du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions :

- Président du Conseil de Surveillance DROSED (Pologne)
- « « « ROLDROB (Pologne)
- « « « DROSED SUROWIEC (Pologne)
- « « « SEDAR (Pologne)
- Co-gérant - Société Civile Patrimoniale La Vairie
- Co-gérant - Société Civile Patrimoniale Les Isles

Indemnités et jetons de présence perçus au cours de l'exercice : 47 666 €.

- **Monsieur Pierre POUJADE**
- Vice-Président du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant - SCP Poujade Pierre et Poujade Françoise
- Co-gérant - SCI Pierre et Françoise Poujade
- Co-gérant - SCI du Domaine de Selves
- Co-gérant - SCI Rémy

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- **Monsieur Patrice CHANCEREUL**
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions : néant

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- **Monsieur Gérard GUILLET**
 - Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions :

- Gérant SCI Laine Laroche
- Gérant SCP La Grange

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- **Madame Stéphanie LAURENT**
 - Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2013

Autres mandats et fonctions: néant.

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 1 886 €.

- **Monsieur Jean-Paul SABET**
 - Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur - BNP Paribas Développement
- Membre du conseil de surveillance - BNP Paribas Private Equity
- Directeur général délégué - Société de Participations Mobilières
- Administrateur - Southern Star

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- La « **Société Civile Rémy Lambert** »
 - Représentée par Monsieur Jean-Louis LAMBERT
 - Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2014

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la SCI Rémy Lambert
- Gérant de la SCI du Pré de Farache

Autres mandats et fonctions : néant.

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- **Monsieur Jean-Claude CHAUVET**
 - Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2010

Autres mandats et fonctions :

- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers I
- Co-gérant de la Société Civile STREGINO Angers II

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 1 886 €.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude CHAUVET, expert-comptable, expire à l'issue de la prochaine Assemblée.

En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2016, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- La « Société CAFEL »
Représentée par Monsieur Alain ALLINANT
- Membre du Conseil de Surveillance SA LDC - Expiration du mandat AGO 2012

Autres mandats et fonctions :

- Président de la CAFEL
- Co-gérant SCI La Frontaulière
- Co-gérant SCEA Allinant

Jetons de présence perçus au titre de l'exercice : 2 357 €.

- Jetons de présence

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de porter de 18.000 euros à 25.000 euros, le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours.

Le montant des jetons de présence serait maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

X.- Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

**TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES
DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS
PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE
AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION**

Nom dn dirigeant	Nature de l'opération	Date de réalisation	Prix moyen pondéré	Montant
CAFEL représentée par Monsieur Alain Allinant	Achat	28 juillet 2009	66,87 €	30 115 754,57 €

XI.- Affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 20 505 969,53 Euros de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende aux actionnaires de 15 743 739,54 €
- Affectation au poste « Autres réserves » 4 762 229,99 €
- Ensemble égal à 20 505 969,53 €

Le dividende global revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,93 €.

L'intégralité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % tel que prévu par l'article 158-3-2° du CGI.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 26 août 2010 et le détachement du coupon interviendrait le 23 août 2010.

Au cas où, à la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au report à nouveau ou en réserves.

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008 (2007-1822 du 24 décembre 2007), la faculté est offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus au prélèvement forfaitaire libératoire.

Cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

XII.- Délégations financières sousmises à la prochaine Assemblée Générale

➤ Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Une telle résolution ayant été soumise pour la dernière fois à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2007, nous vous soumettons donc à nouveau une telle résolution.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant

des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

➤ **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Pour permettre de mettre en œuvre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120.000.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 7 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

XIII.- Les salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0,7 % du capital social de la société.

XIV.- Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

XV.- Activités des filiales consolidées

15.1 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France

La société LDC a procédé en 2009-2010, soit directement soit par l'intermédiaire de sa filiale SAS LDC Traiteur à des prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France :

SOCIETES	% PARTICIPATION	SIEGE	N° SIREN	SECTEUR	ACTIVITE
S.A.S ENTR'ACTE	100 %	9 rue Jean Mermoz 91080 COURCOURONNES	352877096	Traiteur	Production et commercialisation de sandwichs.
S.A.S MARIE	100 %	13-15 rue du pont des Halles 94 526 RUNGIS	327280368	Traiteur	Fabrication et Commercialisation de plats cuisinés frais et surgelés.
S.A.S ARRIVE (1) (2)	100 %	Rue du stade 85250 SAINT FULGENT	546650367	Volaille	Abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille.

(1) La société ARRIVE détient 100 % des titres de la société ARRIVE AUVERGNE qui a la même activité.

(2) La société ARRIVE détient à la clôture 100 % des titres des sociétés ARRIVE NUTRITION ANIMALE et ADP, elle détient 95,20 % des titres de la société ARRIVE BELLANNE et 40 % des titres de la société CAP ELEVAGE. Ces filiales ont pour activité la Nutrition Animale.

15.2 Activités

(En milliers d'euros)

FILIALES	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	RESULTAT NET COMPTABLE
S.A.S. LDC VOLAILLE	I.G.	100 %	-	24 240	24 317
S.A.S. LDC SABLE	I.G.	100 %	531 783	23 952	9 039
S.A.S. CAVOL	I.G.	100 %	101 504	2 154	1 111
S.A.S. LDC BOURGOGNE	I.G.	100 %	182 175	3 830	1 847
S.A.S. GUILLET	I.G.	99,64 %	87 845	1 499	427
S.A.S. LDC BRETAGNE	I.G.	100 %	32 233	3 110	2 045
S.A.S. LDC AQUITAINE	I.G.	97,91 %	69 333	2 089	1 186
S.A.S. PALMID'OR	I.G.	100 %	35 664	730	363
S.A.S. SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE	I.G.	100 %	260 446	13 771	7 868
S.A.S. LES FERMIERS DE L'ARDECHE	I.G.	100 %	29 771	1 707	982
S.A.S. GUILLOT COBREDA	I.G.	100 %	26 528	1 706	1 025
S.A.S. SERVAIS	I.G.	100 %	22 093	2 108	1 365
S.A.S. STAM-POIRAUD	I.G.	100 %	32 964	448	7
S.A.S. SERVAIS I.E.	I.G.	100 %	14 094	581	381
S.A.S. VOLABRAYE	I.G.	100 %	57 859	1 756	897
S.A.S. LDC BOURGOGNE DISTRIBUTION	I.G.	100 %	-	- 16	- 10

S.A.S. PROCANAR	I.G.	100 %	88 715	2 987	1 592
S.A.S. CELTYS	I.G.	100 %	50 562	- 311	- 401
S.A.S. CHAPON BRESSAN	I.G.	100 %	3 582	178	27
S.A.S. CELVIA	I.G.	100 %	94 282	3 811	2 184
S.A.S. BNI	I.G.	100 %	7 778	378	297
S.A.S. BRESDI	I.G.	100 %	19 919	- 279	- 237
S.A.S. MAIRET	I.G.	100 %	12 603	1 620	1 115
S.A.S. LDC CHARMILLES	I.G.	100 %	21 507	- 185	1 252
S.A.R.L. SOCIETE NOUVELLE LES GEONPIS	I.G.	60 %	1 468	- 82	- 82
S.A.S. CAILLES ROBIN	I.G.	100 %	19 666	1 469	801
S.A.R.L. ROCVENT	I.G.	100 %	6 972	831	556
S.A.R.L. LA CAILLE DU LEMAN	I.G.	100 %	570	11	8
S.A.S. ARRIVE (1)	I.G.	100 %	52 323	- 349	- 275
S.A.S. ARRIVE AUVERGNE (1)	I.G.	100 %	7 727	108	94
S.A.S. SOFIA (1)	I.G.	100 %	-	4	2
S.A.S. LDC TRAITEUR	I.G.	100 %	-	-294	- 309
S.A.S. TOQUE ANGEVINE	I.G.	100 %	83 857	2 699	1 665
S.A.S. ATLANTIC TRAITEUR INNOVATION	I.G.	100 %	30 946	246	- 9
S.A.R.L. TOM'PAIN	I.G.	100 %	-	-	-
S.A.S. EUROPEENNE DE PLATS CUISINES	I.G.	100 %	59 246	1 322	526
S.A.S. REGALETTE	I.G.	100 %	9 200	- 585	- 505
S.A.S. AGIS	I.G.	100 %	76 904	1 246	615
S.A.S. DANIEL LOISEAU GAMME	I.G.	100 %	39 258	454	457
S.A.S. ENTRACTE	I.G.	100 %	25 326	1 473	1 348
S.A.S. MARIE	I.G.	100 %	288 652	- 9 017	- 9 149
SL. AVES LDC ESPAÑA (Espagne)	I.G.	100 %	-	- 46	- 46
SL. AVILAVES GREDOS (Espagne)	I.G.	100 %	25 440	- 1 561	- 1 573
GROUPE DROSED (Pologne)	I.G.	99,68 %	150 473	6 702	5 609
S.A.S. HUTTEPAIN ALIMENTS	I.G.	100 %	95 705	- 2 972	- 2 293
S.A.S. BRESSANE DE PRODUCTION	I.G.	100 %	28 063	313	199
S.A.S. ALIMAB	I.G.	100 %	66 364	925	709
S.A.S. ARDEVOL	I.G.	100 %	14 000	188	120
S.A.S. JEUSSELIN	I.G.	56,14 %	30 678	1 239	808
S.A.S. BELLAVOL	I.G.	65 %	127 156	1 849	1 195
S.A.S. SACOFEL	I.G.	64,97 %	31 397	683	777
S.A.S. SOVOPA	I.G.	100 %	38 307	- 107	213
S.A.S. RICHARD	I.G.	100 %	17 354	570	355
S.A.S. HUTTEPAIN BOUIX	I.G.	100 %	20 120	319	206
S.A.S. CABRI PRODUCTION	I.G.	100 %	2 457	196	132
S.A. SAVIGNY TRANSPORT	M.E.	46,15 %	3 329	36	-33
S.A.S. OVALIS	M.E.	50 %	111 188	113	30
S.A.S. SAMO	M.E.	50 %	15 302	523	482

S.A. L'ŒUF LANDAIS	I.G.	100 %	14 877	- 721	- 965
S.A. LESFAURIES INVESTISSEMENTS	I.G.	100 %	-	- 1 642	- 1 645

(1) Exercice du 01 Janvier 2010 au 28 Février 2010 suite au changement de date de clôture.

Autres informations

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

(En euros)

Exercices concernés	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<u>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902	6 525 902
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378	8 157 378
Nombre maximum d'actions futures à créer					
<u>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 633 637	8 177 644	10 620 861	10 002 724	11 452 385
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 115 646	31 542 882	19 750 276	24 348 413	21 724 308
Impôts sur les bénéfices	1 592 172	2 829 286	1 115 061	1 708 992	635 447
Participation des salariés due au titre de l'exercice	77 083	88 776	67 250	94 974	111 822
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 503 297	31 339 910	25 100 249	21 535 864	20 505 969
Résultat distribué	10 196 723	10 196 723	12 236 067	10 604 591	15 743 739 ⁽¹⁾
<u>III. RESULTATS PAR ACTION</u>					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,65	3,51	2,28	2,76	2,57
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,64	3,84	3,08	2,64	2,51
Dividende attribué à chaque action	1,25	1,25	1,50	1,30	1,93 ⁽¹⁾
<u>IV. PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	39	43	45	44
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 566 886	3 466 841	3 879 519	4 357 856	4 161 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 347 504	1 333 792	1 546 595	1 705 217	1 638 964

¹ Montant proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 19 août 2010.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

Exercice couvert : du 01 mars 2009 au 28 février 2010

	KPMG AUDIT				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	68	61	25	20	53	59	49	60
Filiales intégrées globalement	182	225	68	72	56	40	51	40
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	5	/	2					
Filiales intégrées globalement	14	24	5	8				
Sous-total	269	310	100	100	109	99	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-					-	-
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	269	310	100	100	109	99	100	100



II.- Rapport du Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
en application de l'article L 225- 68 du Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2010

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil de surveillance et en application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 28.02.2010,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- de la publication des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport sera joint au rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 28 février 2010. Il a été examiné et approuvé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 20 mai 2010.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, dans lequel figurent leurs observations sur le présent rapport.

Je vous précise que l'objectif de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société LDC, et plus particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Il se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés et prévus par la société.

Adoption du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Le Président rappelle qu'afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance avait décidé, lors de sa séance en date du 20 novembre 2008, de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 élaboré par l'AFEP-MEDEF.

Un nouveau code de gouvernance plus adapté aux valeurs moyennes et petites ayant été publié par MiddleNext en décembre 2009, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 20 mai 2010, de se référer désormais au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, pour remplir son obligation de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Le texte de ce Code de Gouvernement d'Entreprise peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

LDC applique les recommandations qui y figurent à l'exception des dispositions suivantes :

- Le code de gouvernement préconise la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation de la performance du Conseil. Cette recommandation, à ce jour, n'a pas été suivie dans la mesure où le Conseil a considéré que sa composition et les relations entre les membres ne rendaient pas nécessaire la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation des performances du Conseil de surveillance.

I.- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société LDC

1.1 – Composition et missions du Conseil

La société LDC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

➤ Composition du Conseil de surveillance au 28 février 2010 :

Le Conseil de Surveillance est composé de 9 membres dont 2 membres sont indépendants. Le président du Conseil de surveillance est assisté d'un vice-président.

Les membres sont :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL – Président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Pierre POUJADE – Vice-président, renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006,
- Monsieur Patrice CHANCEREUL – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Gérard GUILLET – renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,
- Madame Stéphanie LAURENT – renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 août 2007,
- Monsieur Jean-Paul SABET renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006,
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET – nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 août 2004,
- La « société civile Rémy Lambert » représentée par Monsieur Jean Louis LAMBERT renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2008,
- La société CAFEL représentée par Monsieur Alain ALLINANT nommée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 août 2006.

Sont considérés comme indépendants au sens de la recommandation R8 du code MiddleNext, Messieurs Jean-Claude CHAUVET et Jean-Paul SABET. Ainsi, selon la huitième recommandation du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

La recommandation d'accueillir au sein du Conseil de surveillance deux membres indépendants est ainsi respectée.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions ont toujours été prises de manière collégiale.

➤ **Missions du Conseil de surveillance**

Les missions du Conseil de Surveillance sont fixées par les dispositions légales et statutaires et précisées par le Règlement Intérieur adopté par le Conseil de surveillance du 29 janvier 2009.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

➤ **Fonctionnement du Conseil de surveillance**

Le Président fixe un calendrier annuel des réunions.

Durant l'exercice 2009-2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois, aux dates suivantes :

- Le 12 mars 2009
- Le 20 mai 2009
- Le 20 août 2009
- Le 19 novembre 2009
- Le 28 janvier 2010

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 82,21 %.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président en concertation avec le Président du Directoire et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable.

Le Conseil de Surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du groupe, rapport qui lui est transmis par le Directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différents pôles, tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion du groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise :

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le Conseil de Surveillance :

- ⇒ examine les informations qui lui sont données par le Président du Directoire sur la stratégie du Groupe,
- ⇒ étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- ⇒ décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne pouvoir ou non au Président du Directoire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

➤ **Comités**

- ⇒ Comité des Rémunérations

Il existe un Comité des Rémunérations composé des trois membres du Conseil de surveillance suivants :

- Monsieur Gérard CHANCEREUL ;
- Monsieur Jean-Claude CHAUVET (membre indépendant) ;
- Monsieur Gérard GUILLET.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Proposer au Conseil les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leur principe et dans leurs modalités ;
- S'assurer de la cohérence des rémunérations avec les performances des sociétés administrées ou dirigées et du groupe ;
- Proposer au Conseil les modalités d'attribution soit de stocks options, soit d'actions gratuites à l'égard des dirigeants ou cadres de direction.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois au cours du dernier exercice et a fait des propositions au Conseil de Surveillance.

- ⇒ Comité d'Audit

Jusqu'à la réunion du Conseil de surveillance du 20 mai 2010, le rôle du Comité d'Audit était dans les faits assuré par le Conseil de surveillance lui-même. Le Conseil de surveillance du 20 mai 2010 a décidé le principe de la création d'un Comité d'Audit ad'hoc. Le Conseil de surveillance qui se réunira le 19 août 2010 aura notamment à l'ordre du jour la désignation des membres du Comité d'Audit ainsi que la détermination de ses règles de fonctionnement.

1.2 – Règles et principes adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

➤ Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les jetons de présence sont répartis en fonction de l'assiduité des membres ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

➤ Rémunération des membres du Directoire

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe et une partie variable fondée sur le degré d'atteinte d'un certain nombre d'objectifs fixés au préalable chaque année lors d'entretiens d'évaluation.

Les six membres du Directoire ont des objectifs qui leur sont communs et des objectifs qui sont en relation avec leurs fonctions exécutives respectives, chaque objectif étant qualifié et quantifié.

Le Conseil de Surveillance arrête en fin d'exercice la part fixe de la rémunération des membres du Directoire pour l'exercice suivant ainsi que la part variable de cette rémunération pour l'exercice passé sur la base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés à chacun par le président du Directoire.

Les membres du Directoire perçoivent une rémunération en tant que mandataire et une rémunération suivant leurs fonctions exécutives.

Le Directoire décide de l'attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire et détermine conformément à la loi, dans le cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires et après avis du comité des rémunérations, leurs modalités d'attribution et de conservation et les conditions de performance qui devront être respectées.

Le Conseil de Surveillance du 22 novembre 2007 a décidé que 35% des actions issue de la levée de stock options ou d'attribution gratuite d'actions doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Les rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au chapitre IX du rapport de gestion.

1.3 – Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de LDC peut participer aux assemblées générales de la société sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. Les modalités de participation des actionnaires sont précisées aux articles 36 et 37 des statuts de la société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

1.4 – Publication des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce figurent au chapitre VIII « Structure du capital et opérations afférentes aux actions » du rapport de gestion du Directoire établi au titre de l'exercice clos le 28 février 2010.

II.- Organisation générale

La société LDC a adopté la forme de société à Conseil de surveillance et Directoire qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle dévolues au Conseil de surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise. Dans le cadre de cette organisation, le contrôle interne relève de la direction générale assurée par le Directoire.

Une organisation par pôles dotée d'une direction spécifique permet de fixer les domaines d'interventions, les pouvoirs et les délégations de chaque direction.

La société LDC conserve une activité de holding ainsi qu'un rôle de société animatrice du Groupe en rassemblant toutes les fonctions transversales. Hormis leur rôle de conseil et de communication, celles-ci exercent un contrôle dans leurs domaines respectifs et assurent une cohérence dans l'application des différentes procédures du groupe.

Un comité de direction composé de huit personnes se réunit mensuellement afin d'analyser les performances de chaque pôle, valider les cibles de croissance externe avec la stratégie préalablement définie, arbitrer les projets transversaux menés en mode projet, définir les processus permettant la mise en œuvre de règles de fonctionnement au niveau du groupe.

Le strict respect des missions affectées à chaque membre est une condition essentielle pour obtenir un fonctionnement organisé, harmonieux et sécurisé du groupe.

III.- Procédures de contrôle interne

3.1 – Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne nécessite un ensemble de méthodes et procédures qui permettent d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du groupe
- la gestion rigoureuse de ses activités
- le respect de l'application des instructions de la direction
- la conformité aux lois et aux réglementations
- l'alerte en cas de dysfonctionnement
- l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence
- la prévention et la maîtrise des risques alimentaires, économiques, industriels, financiers et juridiques.

3.2 – Procédures afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financières et comptables

Procédure générale - Audit interne et externe

Cette fonction est assurée par des cadres salariés disposant d'une formation technique et qui participent également aux travaux de consolidation. Cette polyvalence au sein de cette fonction facilite le contrôle de l'harmonisation des procédures et leur cohérence globale.

La mission dévolue à l'audit interne consiste à :

- L'harmonisation des procédures comptables dans le groupe afin de garantir la comparabilité des comptes des différentes entités du groupe et une information financière pertinente.
- L'obtention d'une information comptable régulière et fiable servant d'outils de pilotage à la direction générale.
- L'organisation administrative dans les filiales et l'évolution du contrôle interne avec l'analyse critique des procédures.
- La permanence des méthodes comptables adoptées.
- Le suivi des recommandations des audits précédents.
- La diffusion des meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue.

Une situation comptable mensuelle est élaborée par chaque filiale et communiquée à la Direction Financière pour analyse. Cette situation est accompagnée d'éléments détaillés sur l'activité. Ces documents sont aussi communiqués à la direction de pôle.

Une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle des responsables administratifs et un contrôle de gestion opérationnel dans toutes les filiales du groupe participent à la force du dispositif de contrôle interne.

Une revue des comptes est réalisée tous les semestres par les équipes de l'audit interne dans l'ensemble des filiales du groupe. Ce travail s'appuie sur :

- Des normes de travail comparables à celles utilisées pour les missions de surveillance dans les cabinets d'expertise comptable.
- La remise d'un rapport d'audit au directeur financier après chaque intervention.
- Une intervention des commissaires aux comptes dans le cadre d'une mission intérimaire dans la plupart des filiales, de façon coordonnée avec le service d'audit interne. La réalisation de tests, afin de vérifier l'adéquation et la fiabilité des procédures, permet d'améliorer l'organisation en place.

Un manuel des procédures existe dans la majorité des filiales françaises.

Les budgets d'investissement du groupe sont validés par la direction industrielle. Un contrôle budgétaire est réalisé tous les six mois.

La gestion de trésorerie, bien que non centralisée, fait l'objet d'une procédure rigoureuse tant en ce qui concerne son optimisation, la sécurité des placements que la délégation restrictive des signatures et pouvoirs.

Consolidation

La fonction concerne l'élaboration des comptes consolidés du Groupe dans le respect des normes en vigueur afin de garantir une information financière fiable, pertinente et dans des délais raisonnables.

Une consolidation des comptes est réalisée tous les semestres après validation des comptes sociaux par le service d'audit interne. Toutes les opérations de consolidation sont réalisées par la société mère. Les opérations complexes font l'objet d'une information préalable aux commissaires aux comptes.

Juridique

Sa mission principale est de s'assurer dans les différents domaines du droit du respect des réglementations applicables.

Les filiales ont, pour la plupart, été transformées en SAS ou SASU. Les statuts prévoient pour la quasi-totalité des sociétés une limitation des pouvoirs du président.

Le suivi juridique du groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont assurés par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Contrôle de gestion

Sous la responsabilité de la direction financière, il est chargé de la mise en place et du suivi des outils de gestion nécessaires à l'obtention d'une information périodique et détaillée sur les activités de la société. L'objectif est de fournir des éléments communs par pôle concernant les niveaux d'activité et de rentabilité aux différentes directions du Groupe.

Le service contrôle de gestion groupe a mis en place un suivi permanent des activités et coûts des filiales. La gestion rigoureuse du groupe s'appuie à la fois sur un système de reporting des filiales et sur la production de documents d'analyse des performances avec :

- des résultats hebdomadaires
- des résultats mensuels analytiques qui sont rapprochés avec les situations mensuelles comptables
- des dossiers d'analyse des activités en marges et productivités semestrielles ainsi qu'une analyse budgétaire suivant la même périodicité.

Le système de contrôle interne s'applique également à des domaines différents de celui du système comptable. Il participe notamment au contrôle du respect des réglementations spécifiques à notre activité agro-alimentaire telles que les procédures de sécurité alimentaire, de traçabilité et d'environnement. L'obtention dans la majeure partie de nos sites des certifications ISO 9001, IFS ou BRC constitue une sécurité complémentaire.

Les systèmes d'information du groupe tendent à s'unifier par l'utilisation des mêmes logiciels comptable, achats et commerciaux dans la majorité des filiales et le déploiement de ceux-ci lors des croissances externes.

3.3 – Procédures de gestion des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe LDC peut être confronté est développée dans le chapitre VII du rapport de gestion.

Notre activité agro-alimentaire nous amène périodiquement à réfléchir aux procédures de contrôle interne qui doivent nous permettre d'évaluer l'ensemble des risques liés à cette activité, soit en termes de qualité, de risques environnementaux, de sécurité alimentaire ou de traçabilité des produits tant en amont qu'en aval. Ces réflexions sont menées au sein du comité de direction avec le responsable de la fonction concernée.

Une cellule « prévention de crises » se réunit régulièrement pour informer, prévenir toute crise sanitaire, environnementale, qualité, que le groupe pourrait rencontrer.

Pour une meilleure appréhension de ces risques, LDC a initié une démarche de cartographie des risques généraux qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le groupe pourrait se juger exposé, en terme de gravité, d'éventualité, d'occurrence et de degré de maîtrise.

Les résultats de cette démarche seront analysés au niveau du comité de direction pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués et développer les plans d'action et les mesures de prévention appropriées.

Perspectives d'avenir

Le Groupe LDC veille à ce que les procédures et les contrôles d'audit interne évoluent en fonction des organisations et des changements de périmètre. L'objectif à terme est également d'établir une cartographie précise des risques permettant une meilleure appréciation de ceux-ci et la mise en place éventuellement des systèmes d'assurance et/ou de couverture adaptés.



III. - LDC S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-235
du Code de commerce, sur le rapport du président
du conseil de surveillance de la société LDC S.A.

LDC S.A.

Siège social : Z.I. de St Laurent - B.P. 88 - 72300 Sablé-sur-Sarthe
Capital social : € 6 525 902

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société LDC S.A.

Exercice clos le 28 février 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LDC S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Rennes, le 30 juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Nantes, le 30 juin 2010

ERNST & YOUNG et Autres

Luc Derrien
Associé



**IV.- Comptes Consolidés et Annexe
au 28 Février 2010**

I. Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	Brut	28-févr-10		28-févr-09
			Amort. & Prov.	Net	
Actifs non courants					
Goodwill	6	114 693	3 004	111 689	80 585
Autres Immobilisations incorporelles	7	84 922	33 421	51 501	2 798
Immobilisations corporelles	8	1 097 688	710 807	386 881	266 849
Titres non consolidés	9.1	1 546	1 279	267	107
Autres actifs financiers	9.3	10 436	1 165	9 271	11 665
Titres mis en équivalence	9.2	2 061		2 061	2 114
Impôts différés	20.3	4 526		4 526	4 832
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 315 872	749 676	566 196	368 950
Actifs courants					
Stocks	10	144 436	11 182	133 254	99 733
Actifs biologiques		12 837		12 837	13 278
Créances clients	11	281 264	9 051	272 213	235 780
Autres actifs courants	11	54 478	122	54 356	47 745
Actifs courants de gestion de trésorerie	13	27 362		27 362	61 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	124 472	206	124 266	136 475
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		644 849	20 561	624 288	594 105
Actifs destinés à être cédés	14	39 942		39 942	
TOTAL ACTIF		2 000 663	770 237	1 230 426	963 055

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	28-févr-10	28-févr-09
CAPITAUX PROPRES			
Capital	15.1	6 526	6 526
Primes		54 864	55 191
Actions propres	15.2	-5 306	-5 550
Réserves consolidées		419 757	388 739
Ecart de conversion Groupe	5	1 292	819
Résultat part du Groupe		63 007	42 572
Capitaux propres part du groupe		540 140	488 297
Résultat des minoritaires		928	579
Réserves des minoritaires		6 033	5 410
TOTAL CAPITAUX PROPRES		547 101	494 286
Passifs non courants			
Provisions pour avantages au personnel	17	28 621	15 285
Impôts différés	20.3	37 419	14 088
Emprunts partie à long terme	18.2	42 113	30 705
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		108 153	60 078
Passifs courants			
Provisions	16	15 679	11 824
Emprunts partie à court terme	18.2	51 958	12 627
Concours bancaires courants	12	39 983	41 288
Dettes fournisseurs		268 906	214 100
Autres passifs courants	19	175 649	128 852
TOTAL PASSIFS COURANTS		552 175	408 691
Passifs destinés à être cédés	14	22 997	
TOTAL PASSIF et CAPITAUX PROPRES		1 230 426	963 055

II. Etat du résultat global

2.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Chiffre d'affaires net	22	2 065 071	1 948 511
Consommation de matières premières et marchandises		-1 086 041	-1 099 539
MARGE BRUTE		979 030	848 972
Autres achats et charges externes		-348 639	-310 026
Impôts et taxes		-36 449	-36 441
Charges de personnel		-444 592	-393 399
Dotations aux amortissements	7 et 8	-56 037	-49 450
Dépréciations		288	-1 217
Autres produits opérationnels courant		4 807	5 376
Autres charges opérationnels courant		-4 727	-2 482
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	22	93 681	61 333
Autres produits opérationnels	25	1 178	4 809
Autres charges opérationnelles	25	-733	-475
RESULTAT OPERATIONNEL		94 126	65 667
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3 933	6 011
Coût de l'endettement financier brut		-2 587	-6 076
Côût (-)/Produit (+) de l'endettement financier net	26	1 346	-65
Autres produits et charges financiers	26	568	-82
RESULTAT FINANCIER	26	1 914	-147
RESULTAT AVANT IMPÔTS		96 040	65 520
Impôts sur les sociétés	20	-32 308	-22 624
Quote part du résultat des sociétés ME	9.2	203	255
RESULTAT CONSOLIDE		63 935	43 151
RESULTAT PART DU GROUPE		63 007	42 572
MINORITAIRES		928	579
<i>Résultat par action (en €)</i>		7,83	5,29
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		7,83	5,29

II. Etat du résultat global

2.1 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Chiffre d'affaires net	22	2 065 071	1 948 511
Consommation de matières premières et marchandises		-1 086 041	-1 099 539
MARGE BRUTE		979 030	848 972
Autres achats et charges externes		-348 639	-310 026
Impôts et taxes		-36 449	-36 441
Charges de personnel		-444 592	-393 399
Dotations aux amortissements	7 et 8	-56 037	-49 450
Dépréciations		288	-1 217
Autres produits opérationnels courant		4 807	5 376
Autres charges opérationnels courant		-4 727	-2 482
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	22	93 681	61 333
Autres produits opérationnels	25	1 178	4 809
Autres charges opérationnelles	25	-733	-475
RESULTAT OPERATIONNEL		94 126	65 667
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3 933	6 011
Coût de l'endettement financier brut		-2 587	-6 076
Côut (-)/Produit (+) de l'endettement financier net	26	1 346	-65
Autres produits et charges financiers	26	568	-82
RESULTAT FINANCIER	26	1 914	-147
RESULTAT AVANT IMPÔTS		96 040	65 520
Impôts sur les sociétés	20	-32 308	-22 624
Quote part du résultat des sociétés ME	9.2	203	255
RESULTAT CONSOLIDE		63 935	43 151
RESULTAT PART DU GROUPE		63 007	42 572
MINORITAIRES		928	579
<i>Résultat par action (en €)</i>		7,83	5,29
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>		7,83	5,29

II. Etat du résultat global**2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	63 935	43 151
Variation des écarts de conversion	473	-2 629
Ecart actuariel des régimes à prestations définies	-2 611	2 286
Impôts sur écarts actuariels	896	-780
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 242	-1 123
RESULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	62 693	42 028

GROUPE LDC

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	28/02/2010 (12 mois)	28/02/2009 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble des entreprises consolidées	63 935	43 151
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
-Amortissements et provisions	59 579	52 508
-Variation des impôts différés	1 652	-2 644
-Plus/moins Values de cession	-342	275
-Quote part des Résultats des sociétés mises en équivalence	-203	-255
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	124 621	93 035
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 342	5 982
Flux net de trésorerie généré par l'activité	132 963	99 017
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-58 504	-59 543
Cessions d'immobilisations	6 173	2 924
Flux liés aux entrées de périmètre	-138 891	-6 510
Flux liés aux sorties de périmètre	256	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-190 966	-63 129
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-10 446	-12 079
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-20	-35
Augmentations de capital		
Emissions d'emprunts	30 990	8 857
Remboursements d'emprunts	-7 494	-4 830
Incidence des variations de capitaux propres et autres	240	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 270	-8 087
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-44 733	27 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	95 187	66 385
Variation des actifs de gestion de trésorerie	33 732	1 832
Incidence des variations de cours des devises	-97	831
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 283	95 187

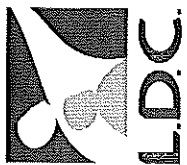


TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>									
	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Actions propres	Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
- Situation à la clôture au 29/02/2008	6 526	55 191	345 549	53 536	3 448	-	460 772	6 094	466 866
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				42 572		-	2 072		2 072
* Résultat consolidé de l'exercice				12 079				579	43 151
* Distributions effectuées								35	12 114
* Variation des écarts de conversion					- 2 629				2 851
* Ecart actuariels nets d'impôts			1 506				1 506	28	1 534
* Autres			227				227		228
* Affectation du résultat N-1			41 457	41 457					
- Situation à la clôture au 29/02/2008	6 526	55 191	388 739	42 572	819	-	488 297	5 989	494 286
* Variation de capital de l'entreprise consolidante									-
* Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				63 007				928	63 935
* Résultat consolidé de l'exercice				10 446				20	10 466
* Distributions effectuées									
* Variation des écarts de conversion					473				487
* Ecart actuariels nets d'impôts			- 1 709						1 716
* Autres		327	601			244	518	57	575
* Affectation du résultat N-1			32 126	32 126					
- Situation à la clôture au 28/02/2010	6 526	54 864	419 757	63 007	1 292	-	540 140	6 961	547 101

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés. Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

PREAMBULE

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 28 février 2010, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Le Directoire du 20 mai 2010 a arrêté les comptes annuels consolidés du groupe LDC en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 28 février 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 19 août 2010.

Les principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière permanente pour les périodes présentées et de manière uniforme pour l'ensemble des sociétés du groupe.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS

▪ Contrairement à ce qui avait été communiqué dans la note 26 « Evènements postérieurs » de l'annexe des comptes consolidés au 28 Février 2009, la lettre d'intention concernant le rachat du groupe TARCZYNSKI n'a pas été suivie d'effet suite à la rupture unilatérale des négociations de la part du groupe Polonais.

▪ En Janvier 2009 le groupe LDC a pris le contrôle de la société ENTR'ACTE puis s'est porté acquéreur, en Septembre 2009 de la totalité des titres restant de façon à détenir 100 % du capital. Cette société a pour activité la production et commercialisation de sandwiches à destination de la grande distribution sous marque distributeur. Cette société est rattachée au secteur Traiteur.

▪ Le 16 Décembre 2009, le groupe LDC a, comme prévu dans le protocole signé le 25 Mai 2009, acquis le groupe ARRIVE après avoir reçu l'autorisation de l'autorité de la concurrence. Le groupe ARRIVE intègre le secteur Volaille et est consolidé à compter du 1^{er} Décembre 2009. Les comptes consolidés du groupe comprennent l'activité du groupe ARRIVE du 1^{er} Décembre 2009 au 28 Février 2010.

▪ Le 7 Octobre 2009 le groupe LDC a acquis l'intégralité des titres de la société MARIE après avoir reçu l'autorisation de l'autorité de la concurrence.
La société MARIE est présente sur tous les marchés du traiteur frais et surgelé.
La société MARIE intègre le secteur Traiteur du groupe LDC et est consolidée à compter du 1^{er} Octobre 2009. Les comptes consolidés du groupe comprennent l'activité de la société MARIE du 1^{er} Octobre 2009 au 31 Décembre 2009.

▪ Les chiffres clés de ces différentes acquisitions sont présentés dans la note 4 « Variation de périmètre et comparabilité des comptes ».

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2010 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 28 Février 2009 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 28 Février 2010 et de celles appliquées de manière anticipée par le Groupe à cette même date.

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour le Groupe pour la première fois au 1^{er} Mars 2009 :

- **IAS 1 révisée**, Présentation des états financiers. L'application de ce texte est sans incidence sur la situation financière mais modifie la présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Par ailleurs, le Groupe a choisi d'appliquer la recommandation n°2009-R-03 du 2 Juillet 2009 qui préconise :
 - de conserver la dénomination « *bilan* » pour la présentation de la situation financière.
 - de présenter le résultat global sous forme de deux états distincts, *un compte de résultat consolidé* et un *état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*.
- **IFRS 8**, Segments opérationnels. Cette norme remplace IAS 14 « Information sectorielle ». L'application de celle-ci a eu pour effet d'extraire la partie internationale du secteur volaille afin de présenter ce dernier comme un secteur à part entière. Les 3 secteurs opérationnels présentés, en accord avec les informations internes utilisées par les principaux décideurs opérationnels du Groupe LDC sont les secteurs Volaille, Traiteur et International. L'activité Amont est intégrée dans le secteur Volaille.

Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par les organes de direction sont les suivants :

- Structure économique identique des entités composant le secteur
- Nature des produits et services identiques
- Procédés de fabrication identique
- Interconnexion des activités des entités composant le secteur
- Méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales
- Localisation géographique des entités composant le secteur

Les différentes activités des secteurs opérationnels sont :

- **Secteur volaille** : Fabrication d'aliments, élevage de volailles, production d'œufs (activité « amont »). Abattage, transformation et commercialisation des produits à base de volaille.
- **Secteur traiteur** : Fabrication de plats cuisinés, pizzas, sandwiches, galettes et crêpes, produits ethniques, pâtes à dérouler, quiches, tartes, tourtes.
- **Secteur international** : Elevage de volailles, abattage, transformation et commercialisation de produits à base de volaille. Entités situées en Pologne et en Espagne. Produits destinés aux marchés locaux ou à l'export.

Les autres normes, amendements et interprétations IFRS suivants n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe LDC :

- **IAS 23 révisée**, Coûts d'emprunt,
- **IFRIC 13**, Programme de fidélisation clients,
- **IFRS 2 amendée**, Paiements fondés sur des actions, relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations des stocks-options,
- **IFRIC 14**, Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum.

- **IFRIC 16**, Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Le groupe a appliqué de manière anticipée les normes révisées suivantes :

- **IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée** relatives aux regroupements d'entreprises et aux états financiers consolidés et individuels.

L'application de ces normes révisées à compter du 1^{er} mars 2009 a eu pour effet de comptabiliser en charges opérationnelles les frais et honoraires engagés à hauteur de 2 503 k€ dans le cadre des dossiers d'acquisitions de l'exercice.

Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB, approuvées par l'UE et d'application possible par anticipation au 31 Décembre 2009 n'ont pas été mises en œuvre pour la préparation des états financiers consolidés au 28 février 2010.

L'application de ces textes en 2010 ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

2.1. Présentation et préparation des états financiers consolidés

- Les actifs consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture ainsi que la trésorerie sont des « actifs courants ».
Les dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dont l'échéance est à moins d'un an sont des « passifs courants ».
Tous les autres actifs et passifs sont considérés comme non courants.
Le compte de résultat est présenté par nature. Il fait apparaître un « RESULTAT OPERATIONNEL COURANT » correspondant au résultat normal du cycle d'exploitation du groupe.
Le résultat exceptionnel n'est plus utilisé conformément aux normes IFRS. Ses divers composants tels qu'ils étaient présentés en normes françaises sont rattachés au résultat opérationnel.
- La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les notes annexes aux comptes consolidés. Il s'agit notamment de l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour engagements commerciaux ou des provisions pour retraites.
Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.
Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

2.2. Méthode de consolidation

- Les sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des politiques financières et opérationnelles) sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100 %, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

- Les participations dans les entités contrôlées conjointement ainsi que celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres de participation. La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

2.3. Regroupement d'entreprises et Goodwills

- Si le coût d'acquisition d'une entreprise diffère de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, l'écart d'acquisition est analysé et affecté dans les postes de bilan appropriés et ce dans un délai maximum de 12 mois suivant l'acquisition. Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition.
- La partie non affectée, si elle est positive, est présentée en Goodwill.
- La partie non affectée, si elle est négative (Badwill) est reprise au compte de résultat de l'exercice d'acquisition sans prorata temporis.
- Les actifs incorporels correspondant à des fonds de commerce sont reclassés en goodwills.
- Les goodwills sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les goodwills ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels ils sont rattachés (voir note 2.4 sur la dépréciation).

2.4. Dépréciation d'actifs

- Des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwills.
- Lorsque la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Les dépréciations éventuellement constatées sur les goodwills ne pourront pas être reprises ultérieurement.
- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :
 - La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché lors de transactions récentes.
 - La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus de plans d'affaires couvrant les trois prochains exercices et extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique.
- Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) servant de base de calcul aux dépréciations.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants. Les UGT identifiées au sein du groupe LDC pour les filiales françaises, correspondent aux secteurs d'activités (Volaille et Traiteur) à l'exception d'une UGT « Œufs » pour le pôle Amont. Une UGT spécifique est identifiée pour chaque pays pour nos filiales étrangères (Pologne, Espagne).

2.5. Méthodes de conversion

- Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture.
- Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros en utilisant un cours moyen calculé en fonction des cours officiels à la fin de chaque mois.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans les capitaux propres consolidés.

2.6. Actifs incorporels

- Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Il s'agit en l'espèce de logiciels, de marques ou de relations clientèles.
- Les logiciels sont amortis en linéaire sur 4 ans, les relations clientèles sont amorties en linéaire sur 12 ans. Les marques ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.7. Frais de recherche de développement

- Les frais de recherches sont comptabilisés en charges.
- Les frais de développement ne sont enregistrés à l'actif du bilan que dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par l'IAS 38 sont remplis avant la mise sur le marché des produits.

2.8. Actifs corporels

- Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- En conformité avec la norme IAS 23 révisée, le groupe enregistre dans le coût de revient des immobilisations, les intérêts d'emprunts lorsque les critères de la norme sont respectés.
- Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.
- Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet de tests de « perte de valeur » lorsque des événements indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

- Les durées d'amortissement pratiquées par le groupe sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Agencements, aménagements, Installations	5 à 12 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

2.9. Contrats de location

- Les contrats de location sont classés en contrat de location – financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents aux actifs loués. Ils sont alors comptabilisés dès l'origine au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location – financement sont amortis sur la durée d'utilité.

- Les autres contrats sont des locations simples et les loyers sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat.

2.10. Titres non consolidés et autres actifs financiers

- Les titres non consolidés sont traités comme des titres disponibles à la vente et correspondent à des participations non cotées. Ils doivent être évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres. En l'absence de marché actif, la juste valeur est supposée équivalente au coût d'acquisition.
- Les autres actifs financiers regroupent notamment les dépôts de garantie versés et des créances détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti ainsi que des Actifs Financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

2.11. Stocks

- Les stocks de produits finis ou semi-ouvrés frais, de matières non consommables et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du « coût unitaire moyen pondéré ».
- Les stocks de produits finis sont évalués au coût unitaire moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.
- Les produits fabriqués et en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
- Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur nette de réalisation.
- Une dépréciation est effectuée sur les emballages lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés sur une période donnée.

2.12. Actifs biologiques

- Les actifs biologiques correspondent à des volailles vivantes en cours d'élevage. Elles sont valorisées au coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

2.13. Créances

Les créances sont valorisées au plus bas de leur valeur nominale et leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est déterminée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.14. Actions propres

- Les titres d'autocontrôle sont portés en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.
- Les plus ou moins values de cession ainsi que la fiscalité s'y rapportant sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.15. Actifs courants de gestion de trésorerie

- Les actifs financiers disponibles à la vente ou les placements détenus jusqu'à leur échéances sont classés en « Actif courants de gestion de trésorerie » dès lors que l'échéance est supérieure à 3 mois et inférieure à 1 an à compter de la date de clôture des comptes consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements dont l'échéance est inférieure à 3 mois dès l'origine sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

2.17. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans le poste « Autres passifs courants ». Elles sont reconnues dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

2.18. Provisions

- Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant ou l'échéance est incertain, et qu'il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources.

2.19. Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

- Il s'agit d'indemnités versées aux salariés à l'occasion de leur départ en retraite. Les départs sont à l'initiative des salariés. Le groupe provisionne ces engagements, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié pour un maintien au sein du groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les effets des écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Régimes complémentaires de retraite

- Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Médailles du travail

- Les médailles du travail sont calculées en fonction des accords d'entreprise s'appliquant à toutes les sociétés françaises du groupe en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La provision est calculée en tenant compte de la gratification à verser aux salariés justifiant d'une certaine ancienneté. Un prorata est appliqué à cette provision afin de tenir compte des demandes réelles des salariés par rapport aux ayants droits. Le montant de la provision est déterminé en tenant compte également de différentes hypothèses actuarielles : ancienneté, taux d'actualisation...

2.20. Instruments financiers

- En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

2.21. Gestion des risques

- **Risque de crédit :** Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Le groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement de créances. De plus le groupe a souscrit une assurance crédit lui permettant de minimiser le risque sur certaines catégories de créances.
- **Risque de liquidité :** Le groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et d'actifs financiers négociables et liquides afin d'honorer ses engagements. Au 28 Février 2010, la trésorerie nette ressort à 84 283 K€ à laquelle vient s'ajouter les actifs courants de gestion de trésorerie pour 27 362 K€.

- **Risque de taux d'intérêts :** Le groupe détient des actifs pour des montants significatifs portant intérêts. Ces actifs sont classés en « Actifs courants de gestion de trésorerie » pour un montant de 27 362 K€ et en « Autres actifs financiers » pour 5 004 k€. Tous ces actifs sont garantis en capital s'ils sont conservés jusqu'à l'échéance. Le risque de taux est donc faible.
Les emprunts sont comptabilisés le jour de leur mise en place à leur juste valeur de la contrepartie donnée, qui correspond à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
De nouveaux emprunts ont été contractés dans le cadre des acquisitions de la société MARIE et du groupe ARRIVE. Ces emprunts sont rémunérés sur la base du taux EURIBOR. Le groupe LDC n'a pas souscrit d'instruments de couverture du risque de taux.
- **Risque de change :** Le groupe est peu soumis aux risques de change, ses approvisionnements et ses ventes s'effectuant essentiellement en euros. Toutefois afin de réduire les risques subsistants, il a été mis en place des couvertures de change à terme sur les devises les plus fréquemment utilisées par le groupe dans ses échanges internationaux.
- **Risque de matières premières :** Le groupe LDC, dans le cadre de sa gestion des risques sur les achats de matières premières, réalise des achats et ventes à terme de matières premières auprès d'agriculteurs ou de clients. L'intégralité des contrats d'achat et vente à terme entre dans le cadre de l'activité courante du groupe.
Ces contrats sont spécifiquement exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.
Le groupe utilise des « Futures » sur le marché Euronnext Liffe qui remplissent la définition d'instruments dérivés au sens de la norme IAS 39.

2.22. Impôts

- Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.
- Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.
- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés, pour toutes les différences déductibles (reports en avant de déficits fiscaux, crédits d'impôts non utilisés) dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être imputés sur un bénéfice futur.

2.23. Produits des activités ordinaires

- Les produits des activités ordinaires et notamment le chiffre d'affaires consolidé tiennent compte de deux impacts :
 - Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes opérations promotionnelles, coopérations commerciales et prestations de toutes nature.
 - Le chiffre d'affaires fait auprès des éleveurs dans le cadre de la « semi-intégration » est éliminé.
Ce chiffre d'affaires correspond à la vente faite aux éleveurs, de poussins et d'aliments nécessaires à leur élevage. Ces animaux sont ensuite rachetés à ces mêmes éleveurs pour être revendus à des abattoirs.

2.24. Information sectorielle

- Se référer à la note 2 – Méthodes comptables présentant les modalités de première application de la norme IFRS 8 – Segments opérationnels.
- Les trois secteurs ou pôles distincts identifiés par le groupe compte tenu de leurs domaines d'activités stratégiques propres sont :
 - le pôle volaille
 - le pôle traiteur
 - le pôle international
- Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation des filiales composant le secteur. Le groupe possède des filiales en France et à l'international (Pologne, Espagne).
- Le groupe comptabilise les ventes et transferts inter-secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers, à des prix courants de marché.

2.25. Résultat par action

- Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres. En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué est équivalent au résultat par action présenté.

2.26. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

L'attribution d'actions gratuites répond à la définition d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel évaluée sur la base de la juste valeur des actions déterminée à la date d'attribution. La charge de personnel cumulée est comptabilisée à hauteur des services rendus par les bénéficiaires en contrepartie des capitaux propres.

2.27. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du groupe.

2.28. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs destinés à être cédés sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession considérée comme hautement probable dans les 12 mois, et non au travers de leur utilisation.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé. Ils sont évalués au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

PERIMETRE GROUPE LDC

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLES (1)	Z.I. St Laurent 72300 Sablé/Sarthe	433220399	100 %	I.G.	28/02
LDC TRAITEUR (2)	Z.I. St Laurent - 72300 Sablé/Sarthe	379042260	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN ALIMENTS (3)	Z.I.Nord - 24, rue Ettore-Bugatti 72650 La Chapelle St Aubin	576250062	100 %	I.G.	31/12
DROSED (4)	Ul. Sokolowska 154 - 08.110 Siedlce -Pologne	Etrangère	99,68 %	I.G.	31/12
AVES LDC ESPAÑA (5)	Camino de Sacedon Villaviciosa de Odon – Madrid – Espagne	Etrangère	100 %	I.G.	31/12

(1) LDC Volaille est la société « tête du pôle Volaille »

(2) LDC Traiteur est la société « tête du pôle Traiteur »

(3) HUTTEPAIN ALIMENTS est la société « tête du pôle Amont »

(4) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société afin d'intégrer les trois filiales de la société DROSED : ROLDROB détenue à 100 %, SEDAR détenue à 95,89 % ainsi que la société DROSED SUROWIEC détenue à 100 %.

(5) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société en intégrant globalement la société SA AVILAVES GREDOS détenues à 100 %.

Le groupe LDC est organisé par pôle d'activité et certains pôles ne clôturent pas à la même date que la société mère. Comme précisé dans le rapport de contrôle interne, parmi les missions dévolues à l'équipe d'audit interne, figure notamment la revue des comptes semestriels et annuels dans l'ensemble des filiales du groupe, tous pôles confondus. Ce travail essentiel à l'établissement des comptes annuels, base de nos comptes consolidés, doit être réalisé dans des conditions optimales d'efficacité et de fiabilité. L'équipe d'audit interne assure pratiquement la totalité des contrôles.

Notre organisation actuelle par pôle avec des dates de clôture décalées nous permet d'optimiser l'allocation de ces ressources internes.

Pour autant, compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement vigilants afin de recenser, identifier, mesurer et comptabiliser les impacts des événements significatifs intervenus dans la période intercalaire.

PERIMETRE PAR SECTEUR

SECTEUR VOLAILLE

POLE VOLAILLE

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C.	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	576850697	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. VOLAILLES	Z.I. St Laurent 72300 SABLE/SARTHE	433220399	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. AQUITAINE	Z.I. 4, chemin de l'Aiguillon – BP 9 33430 BAZAS	303827501	97,91 %	I.G.	28/02
CAVOL	Les Epinettes 72540 LOUE	320922461	100 %	I.G.	28/02
SERVAIS	Trianon 41270 DROUE	307667105	100 %	I.G.	28/02
SERVAIS IMPORT EXPORT	Trianon 41270 DROUE	453164436	100 %	I.G.	28/02
STAM	ZI « Le Grenouillé » - BP6 85390 MOUILLERON	547350017	100 %	I.G.	28/02
VOLABRAYE	Route de Saint Calais - BP 3 41360 SAVIGNY S/BRAYE	778137679	100 %	I.G.	28/02
PROCANAR	La Haye – Lauzach 56190 LAUZACH	333953842	100 %	I.G.	28/02
CELTYS	Z.I 56240 PLOUAY	431569946	100 %	I.G.	28/02
CELVIA	Z.I St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	950608406	100 %	I.G.	28/02
BRETAGNE NEGOCE INTERNAT.	Z.I. St Jean Brevelay 56660 SAINT JEAN BREVELAY	384446365	100 %	I.G.	28/02
BRESDI	Le Bourg 71470 ROMENAY	482245008	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. BOURGOGNE	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	310391503	100 %	I.G.	28/02
GUILLOT COBRED A	BP 20 71290 CUISERY	381354000	100 %	I.G.	28/02
LES FERMIERS DE L'ARDECHE	Z.A. Le Flacher 07340 FELINES	305120107	100 %	I.G.	28/02
PALMID'OR BOURGOGNE	Pari Gagné 71520 TRAMBL Y	327529178	100 %	I.G.	28/02
GUILLET	Z.A. Le Grand Clos 49640 DAUMERAY	666980156	99,64 %	I.G.	28/02
L.D.C. BRETAGNE	Lanfains – BP 256 22800 QUINTIN	302049168	100 %	I.G.	28/02
L.D.C. SABLÉ	Z.I. St Laurent 72300 SABLE /SARTHE	444502025	100 %	I.G.	28/02
SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLE	Z.I Les Fourmis – BP 41 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	404432775	100 %	I.G.	28/02
LDC BOURGOGNE DISTRIB°	Z.I. de Branges – BP 109 71501 LOUHANS cedex	379943434	100 %	I.G.	28/02
MAIRET (1)	71330 SIMARD	311473342	100 %	I.G.	28/02
LES CHARMILLES (2)	Z.I. de la Gare 49360 MAULEVRIER	383955853	100 %	I.G.	28/02
CAILLES ROBIN	16 Bd des Capucines 85190 MACHE	316673987	100 %	I.G.	28/02
ROCVENT	6 Rue Jean DEVAUX 79100 THOUARS	422867330	100 %	I.G.	28/02
LA CAILLE DU LEMAN	Avenue de Thonon 74140 DOUVAINE	398147454	100 %	I.G.	28/02
ARRIVE (3)	Rue du stade 85250 Saint Fulgent	546650367	100 %	I.G.	28/02

- (1) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui détient elle-même 100 % de la société : AU CHAPON BRESSAN
- (2) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui détient elle-même 60 % de la société LES GEONPIS.
- (3) Une consolidation a été effectuée au niveau de cette société qui est détenue à 100 % par SA LDC et SOFIA. ARRIVE SAS détient elle-même 100 % de la société ARRIVE AUVERGNE.

POLE AMONT

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
HUTTEPAIN ALIMENTS	Z.I.N, 24 rue Ettore Bugatti 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN	576250062	100 %	I.G.	31/12
JEUSSELIN	Le Bourg 72260 MONCE EN SAOSNOIS	696850098	56,97 %	I.G.	31/12
ALIMAB	Rue de la Petite Vitesse – BP 45 72301 SABLE SUR SARTHE	576650865	100 %	I.G.	31/12
SACOFEL	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	344652565	64,97 %	I.G.	31/12
SOVOPA	Le Pré du Doué – Route de la Chapelle St Fray- 72650 AIGNE	318187556	100 %	I.G.	31/12
BELLAVOL	Rue des platanes 79250 NUBIL S/ARGENT	434080404	65 %	I.G.	31/12
BRESSANNE DE PRODUCTION	Z.I. Branges 71500 LOUHANS	381108281	100 %	I.G.	31/12
ARDEVOL	ZI. Le Flacher 07340 FELINES	412115958	100 %	I.G.	31/12
HUTTEPAIN BOUX (1)	Z.I.N. 98 –102 rue Albert Einstein 72000 LE MANS	695850248	100 %	I.G.	31/12
CABRI PRODUCTION	Pari Gagné 71520 TRAMBLAY	444642920	100 %	I.G.	31/12
L'OEUF LANDAIS	Route de TILH 40290 HABAS	330404856	100 %	I.G.	31/12
SAVIGNY TRANSPORT	6, rue des Pâtis 41360 SAVIGNY/BRAYE	582106472	46,15 %	M.E	31/12
SAMO (2)	ZI route de Saint Jean de Sauves 86110 MIREBEAU	383959590	50 %	M.E	31/12
OVALIS (2)	Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE	488987439	50 %	M.E.	31/12

(1) Une consolidation a été effectuée en intégrant globalement la SAS RICHARD détenue à 100 % par HUTTEPAIN BOUX.

(2) Ces sociétés sont détenues à 50 % par un autre actionnaire. Toute la maîtrise technique de l'activité économique, les relations commerciales et l'élaboration des budgets d'investissement sont assurées par cet actionnaire. De ce fait la S.A. HUTTEPAIN ALIMENTS estime n'avoir qu'une influence notable sur ces sociétés.

SECTEUR TRAITEUR

Liste des entreprises Consolidées	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Date de clôture
L.D.C. TRAITEUR	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	379042260	100 %	I.G.	31/12
EUROPEENNE DE PLATS CUISINES (E.P.C.)	Z.I. Beaufeu – BP 18 72210 ROEZE SUR SARTHE	343397782	100 %	I.G.	31/12
ATLANTIC TRAITEUR INNOVATION (A.T.I.)	Z.I. du Clos du Poivre - Route d'Assérac - 44410 HERBIGNAC	301692075	100 %	I.G.	31/12
LA TOQUE ANGEVINE	Z.I. d'Etriché - 49504 SEGRE CEDEX	323438028	100 %	I.G.	31/12
TOM'PAIN	Z.I. St Laurent - 72300 SABLE SUR SARTHE	343862280	100 %	I.G.	31/12
REGALETTE	Z.A. de Kerboulard 56250 SAINT NOLFF	397455189	100 %	I.G.	31/12
AGIS	Z.I. de Courtine 84000 AVIGNON	387744493	100 %	I.G.	31/12
DANIEL LOISEAU GAMME (DLG)	6 rue du Moulin à Cailloux 94 577 ORLY	333436418	100 %	I.G.	31/12
MARIE	13-15 rue du pont des Halles 94526 RUNGIS	327280368	100 %	I.G.	31/12
ENTR'ACTE	9 rue Jean Mermoz 91080 COURCOURONNES	352877096	100 %	I.G.	31/12

NOTE 4 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- Acquisition en 2009 de 100 % des titres de la société **ENTR'ACTE** par la société LDC TRAITEUR. Cette société a pour activité la production et commercialisation de sandwiches à destination de la grande distribution sous marque distributeur. Cette société est rattachée au secteur Traiteur.

Cette société est consolidée en intégration globale depuis le 1^{er} Janvier 2009.

Les chiffres clés sont : (du 01/01/2009 au 31/12/2009)

Chiffre d'affaires consolidé	24,9 M€
Résultat opérationnel courant	2,00 M€
Capitaux propres à la date d'acquisition	4,39 M€
Endettement financier	1,79 M€

- Le 7 Octobre 2009, le Groupe LDC a acquis l'intégralité des actions de la société MARIE suite à l'approbation de cette opération par l'Autorité de la Concurrence. Cette société est spécialisée dans la fabrication de plats cuisinés frais et surgelés à destination de tous les circuits de distribution.
 Cette société a pour activité la production et la commercialisation de plats cuisinés à destination de tous les circuits de distribution.
 Cette société est rattachée au secteur Traiteur. Elle est consolidée en intégration globale depuis le 1^{er} Octobre 2009. Les comptes consolidés du groupe comprennent l'activité de la société MARIE du 1^{er} Octobre 2009 au 31 Décembre 2009.

Les chiffres clés sont : (du 01/10/2009 au 31/12/2009)

Chiffre d'affaires consolidé	66,3 M€
Résultat opérationnel courant	-0,32 M€
Capitaux propres à la date d'acquisition	56,7 M€
Endettement financier	NEANT

- En Décembre 2009, le Groupe LDC a acquis l'intégralité des actions de la société ARRIVE suite à l'approbation de cette opération par l'autorité de la concurrence. Cette société est spécialisée dans l'abattage, la transformation et la commercialisation de produits à base de volailles.

Au cours de ce même mois, la société ARRIVE a cédé la société Fermiers Landais.

Le 30 Avril 2010, la société ARRIVE a cédé à la société Nutriciab, filiale de la Coopérative Interdépartementale des Aviculteurs du Bocage, les titres de participation qu'elle détenait dans les sociétés Arrivé Nutrition Animale, Arrivé Bellané, A DP, CAP Elevage dont l'activité principale est la nutrition animale.

Le groupe ARRIVE est rattaché au secteur Volaille. Il est consolidé en intégration globale depuis le 1^{er} Décembre 2009. Les comptes consolidés du groupe comprennent l'activité du groupe ARRIVE du 1^{er} Décembre 2009 au 28 Février 2010.

Les chiffres clés sont : (du 01/12/2009 au 28/02/2010)

Chiffre d'affaires consolidé	86,4 M€
Résultat opérationnel courant	1,47 M€
Capitaux propres à la date d'acquisition	89,3 M€
Endettement financier	18,0 M€

- Dans le cadre de la simplification des structures juridiques, il a été procédé à plusieurs fusions au cours de l'exercice :
 - Fusion des sociétés Cogero et LDC Volaille. En date du 31 Août 2009, la société LDC Volaille a absorbé la société Cogero.
 - La société Avilaves a absorbé la société Saiz. Ces deux sociétés étaient détenues à 100 % par la société Aves Ldc Espana.

Ces fusions ont été réalisées avec un effet rétroactif au 1^{er} Mars 2009 et n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du groupe.

- La valeur des goodwill sur les différentes acquisitions de l'exercice est présentée en note 6.

Acquisition de la société MARIE

Le coût d'acquisition initial de 60 M€ (frais d'acquisition exclus) a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis pour un montant net de 49,4 M€ et à l'écart d'acquisition résiduel pour 10,6 M€.

A la date d'acquisition, la valeur nette comptable de l'actif net acquis s'élevait à 33 M€. Les principaux ajustements de juste valeur sont les suivants :

- Constatation de la marque et des relations clientèles Marie sur la base de l'évaluation d'un expert indépendant : impact de 20,3 M€ net d'impôt à la hausse de l'actif net acquis.
- Annulation de fonds de commerce et d'autres actifs incorporels ne répondant pas aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38 : impact de 7,3 M€ à la baisse de l'actif net acquis.
- Constatation d'impôts différés passifs sur provision règlementées : impact de 1,3 M€ à la baisse de l'actif net acquis.
- Constatation d'impôts différés actifs sur décalages temporaires de fiscalité et sur déficits fiscaux reportables: impact de 4,7 M€ à la hausse de l'actif net acquis.

Acquisition du groupe ARRIVE

Le coût d'acquisition initial (frais d'acquisition exclus) a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis pour un montant net de 67,3 M€ et à l'écart d'acquisition résiduel pour 12,2 M€.

A la date d'acquisition, la valeur nette comptable de l'actif net acquis s'élevait à 54,3 M€. Les principaux ajustements de juste valeur sont les suivants :

- Constatation de la marque Maître Coq et des relations clientèles d'Arrivé sur la base de l'évaluation d'un expert indépendant : impact de 10,4 M€ net d'impôt à la hausse de l'actif net acquis.
- Constatation d'un montant complémentaire relatif à la mise à la juste valeur d'actifs corporels : impact de 9,8 M€ net d'impôt à la hausse de l'actif net acquis.
- Constatation d'impôts différés sur les retraitements et décalage temporaires de fiscalité à la baisse de l'actif net acquis pour 7,3 M€.
- Activation de contrats de location financement net d'impôts pour 1,5 M€.
- Autres ajustements de juste valeur à la baisse de l'actif net acquis 1,4 M€.

Acquisition de la société ENTR'ACTE

Le coût d'acquisition initial (frais d'acquisition exclus) a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis pour un montant net de 4,4 M€ et à l'écart d'acquisition résiduel pour 7,5 M€.

A la date d'acquisition, la valeur nette comptable de l'actif net acquis s'élevait à -1,8 M€. Les principaux ajustements de juste valeur sont les suivants :

- Augmentation de capital et primes d'émission à la date d'acquisition : impact 2,4 M€ à la hausse de l'actif net acquis.
- Activation de contrats de location financement net d'impôts pour 2,2 M€.
- Constatation d'impôts différés actifs sur décalage de fiscalité et sur déficits fiscaux reportables : impact 2 M€ à la hausse de l'actif net acquis.
- Autres passifs à la juste valeur net d'impôts : impact 0,4 M€.

Compte de résultat pro forma

Un compte de résultat pro forma est présenté ci-dessous comme si le groupe LDC avait acquis les sociétés MARIE et ARRIVE depuis le début de l'exercice.

	Groupe LDC au 28-02-2010	Marie 9 mois	Arrivé 9 mois	Ajustements pro forma	Compte de résultat pro forma au 28-02-2010
Chiffre d'affaires net	2 065 071	179 161	248 014	1 170	2 493 416
Résultat opérationnel courant	93 681	-7 840	1 966	3 140	90 947
Autres produits et charges opérationnels	445				445
Résultat opérationnel	94 126	-7 840	1 966	3 140	91 392
Résultat financier	1 914	-239	-810		865
Résultat avant impôts	96 040	-8 079	1 156	3 140	92 257
Impôts	-32 308	2 570	-387	-1 081	-31 206
Quote part du résultat des sociétés ME	203				203
Résultat net consolidé	63 935	-5 509	769	2 059	61 254
Part du groupe	63 007	-5 509	769	2 059	60 326
Intérêts minoritaires	928				928

Le compte de résultat pro forma au 28 février 2010 comprend l'activité de la société MARIE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et l'activité du groupe ARRIVE du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il a été construit à partir des éléments suivants :

- La colonne « Groupe LDC au 28-02-10 » reprend les données consolidées du groupe LDC au 28 février 2010 et comprend notamment l'activité de la société MARIE du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009 et celle du groupe ARRIVE du 1^{er} décembre 2009 au 28 février 2010,
- La colonne « Marie 9 mois » comprend l'activité de la société MARIE du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009,
- La colonne « Arrivé 9 mois » comprend les données de l'activité du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 auxquelles ont été soustraites les données de l'activité du 1^{er} décembre 2009 au 28 février 2010,
- Les ajustements pro forma comprennent des opérations issues de l'entrée dans le groupe LDC de ces sociétés qui ont été prise en compte dans le calcul de l'actif net à la date d'acquisition.
- L'incidence du coût du financement comme si le groupe LDC avait acquis ces sociétés depuis le début de l'exercice n'a pas été calculé.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Un écart de conversion est constaté entre les cours historiques et le cours de clôture, à savoir :

	<u>31.12.2009</u>	<u>31.12.2008</u>
Drosed	1 292	819
TOTAL	1 292	819

NOTE 6 – GOODWILL

- Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie nettement indépendant et servant de base de calcul aux dépréciations.
- Les estimations de flux de trésorerie futurs actualisés sont réalisées sur les bases de données prévisionnelles à trois ans. Le taux d'actualisation retenu intègre un taux de rendement et une prime de risque propre à l'activité du groupe. Ce taux est de 7,5 % pour le groupe LDC au 28 Février 2010. Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie. Le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale est de 2%.
- Une variation de 0.5 point du taux d'actualisation ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation

UGT	GOODWILL			DEPRECIATIONS			NET
	Début d'exercice	Variations	28/02/2010	Début d'exercice	Variations	28/02/2010	28/02/2010
VOLAILLE	30 791	12 659 (1)	43 450	4	4	8	43 442
TRAITEUR	35 683	18 579 (2)	54 262	-	132	132	54 130
POLOGNE	10 252	2	10 254	2 379	-	2 379	7 875
ESPAGNE	2 588		2 588	485	-	485	2 103
OEUFS	4 139		4 139	-	-		4 139
TOTAL	83 453	31 240	114 693	2 868	136	3 004	111 689

(1) ARRIVE	12 409
Acquisition fonds de commerce et divers	250
(2) MARIE	10 596
ENTRACTE	7 883
AGIS complément prix	100

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	28.02.09	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.10
Valeurs brutes							
- Logiciels	9 693	25 453	12	1 372	280	500	36 750
- Marques	1 524	41 166					42 690
- Autres		5 107					5 107
- Immo en cours		767		19		-411	375
TOTAL	11 217	72 493	12	1 391	280	89	84 922
Amort/provisions							
- Logiciels	7 325	23 149	16	1 378	277		31 591
- Marques	1 094			274			1 368
- Autres				106			106
- Immo en cours		237		121	2		356
TOTAL	8 419	23 386	16	1 879	279		33 421
VALEUR NETTE	2 798	49 107	-4	-488	1	89	51 501

NOTE 8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	28.02.09	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	Reclassement	28.02.10
Valeurs brutes							
Terrains	17 543	5 738		1 789	93	1 530	26 507
Constructions	288 119	132 415	137	15 635	2 482	5 667	439 491
Installations techniques - matériels et outillages	325 233	219 605	326	22 232	8 751	-775	557 870
Autres immo corporelles	44 426	17 190	30	4 977	4 388	-543	61 692
Immo en cours	5 956	1 022	178	7 764		-5 549	9 371
Avances et acomptes	1 125	36	10	2 055		-469	2 757
TOTAL	682 402	376 006	681	54 452	15 714	-139	1 097 688
Amortissements							
Terrains – Aménagements	5 541	1 852		957	17	284	8 617
Constructions	148 926	84 564	59	18 387	2 467	1 047	250 516
Installations techniques – matériels et outillages	228 998	156 956	204	28 478	8 507	-1 204	404 925
Autres immo corporelles	32 088	13 477	30	5 586	4 261	-171	46 749
TOTAL	415 553	256 849	293	53 408	15 252	-44	710 807
VALEUR NETTE	266 849	119 157	388	1 044	462	-95	386 881

Dont biens financés en location financement :

	28.02.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2009
Valeurs brutes					
Terrains	1 817	1 518		14	3 321
Constructions	38 650	18 213		435	56 428
Matériels industriels	4 921	986		194	5 713
TOTAL	45 388	20 717		643	65 462
Amortissements					
Terrains - Aménagements	294				294
Constructions	22 780	6 294	2 207	359	30 922
Matériels industriels	4 064	342	554	194	4 766
TOTAL	27 138	6 636	2 761	553	35 982
VALEUR NETTE	18 250	14 081	-2 761	90	29 480

NOTE 9 - INVESTISSEMENTS FINANCIERS

9.1. Titres non consolidés

	Fraction du capital	Valeur au 28/02/2010	Valeur au 2802/2009
SARL LA VOLAILLERIE	68 %	15	15
SA SASSO	10 %	61	61
SARL AGRIFRANCE Import-Export	33,33 %	8	8
SICA Maine Porcs	8,98 %	10	10
SCEA diverses	Inférieure à 20 %	1	1
France Food Alliance	10 %	4	4
Vendée Bretagne Volaille	35 %	155	
Divers	Inférieur à 10 %	13	8
Total		267	107

- Le groupe n'a aucune influence notable sur ces sociétés ou considère qu'elles ne sont pas significatives compte tenu de leur taille.

9.2. Titres mis en équivalence

La société SACOVIA qui était détenue à 49 % par la société Huttepain Aliments a été cédée au cours de l'exercice. Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

	28.02.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.2010
Goodwill	1 204			69	1 135
Quote part des capitaux propres	910		203	187	927
TOTAL	2 114		203	256	2 061

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont :

	Chiffres d'affaires	Résultat net consolidé	Actif net consolidé	Quote-part des capitaux propres
Savigny	3 329	41	761	352
Samo	15 302	337	856	428
Ovalis	104 259	31	294	147

9.3. Autres actifs financiers

	28.02.09	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	28.02.10
Valeurs brutes					
Prêts	2 077	183	1 150	813	2 597
Placements financiers	8 970		5 004	8 970	5 004
Autres	1 724	624	845	358	2 835
TOTAL	12 771	807	6 999	10 141	10 436
Dépréciation					
Prêts	62			21	41
Autres	1 044	83		3	1 124
TOTAL	1 106	83		24	1 165
VALEUR NETTE	11 665	724	6 999	10 117	9 271

NOTE 10 – STOCKS

	28.02.09	28.02.10
Valeurs brutes		
Matières premières	38 783	44 416
Prod. Intermédiaires et finis	65 335	78 825
Marchandises	6 999	6 730
En cours de production	1 516	14 465
TOTAL	112 633	144 436
Dépréciation		
Matières premières	2 675	3 183
Prod. intermédiaires et finis	9 902	7 866
Marchandises	323	133
En cours de production		
TOTAL	12 900	11 182
VALEUR NETTE	99 733	133 254

NOTE 11 – CREANCES

- L'ensemble des créances clients est à moins d'un an.
- Les autres créances de l'actif courant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.
- Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à la date de clôture font l'objet d'une analyse afin de déterminer leur valeur recouvrable.
- Compte tenu du nombre important de ses clients et de leur typologie, le groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Tableau de dépréciation des créances

	28.02.09	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Dotations	Reprise	28.02.09
Créances clients	9 212	1 153	12	1 016	2 342	9 051
Autres actifs courants	167	2	1		48	122
TOTAL	9 379	1 155	13	1 016	2 390	9 173

NOTE 12 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- La trésorerie comprend les comptes bancaires, les liquidités et les placements en valeurs mobilières. Le détail est le suivant :

	28/02/2009	28/02/2009
Valeurs mobilières de placement	85 027	113 605
Disponibilités	39 239	22 870
TRESORERIE ACTIF	124 266	136 475
Concours bancaires courants	39 983	41 288
TRESORERIE NETTE	84 283	95 187

- Le montant des facilités de crédit non utilisées prévues dans le cadre de contrats d'emprunts qui pourraient être disponibles pour les activités opérationnelles futures s'élève à 36 M€

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
Titres non consolidés				267	267
Autres actifs financiers		4	4 267	5 000	9 271
Créances clients			272 213		272 213
Autres actifs courants			54 356		54 356
Actifs courants de gestion de trésorerie		5 800		21 562	27 362
Trésorerie et équivalents	124 266				124 266
TOTAL	124 266	5 804	330 836	26 829	487 735

NOTE 14 – ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Le 30 Avril 2010, le groupe ARRIVE a cédé à la société Nutriciab, filiale de la Coopérative Interdépartementale des Aviculteurs du Bocage, les titres de participation qu'elle détenait dans les sociétés Arrivé Nutrition Animale, Arrivé Bellané, ADP, CAP Elevage dont l'activité principale est la nutrition animale. Le résultat des activités cédées n'a pas d'impact significatif sur le résultat du groupe.

Les actifs et passifs correspondant sont présentés au bilan consolidé au 28 Février 2010 en « Actifs destinés à être cédés » et en « Passifs destinés à être cédés ».

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES

15.1. Capital social

- Le capital social est composé de 8 157 378 actions de 0,80 euros chacune.
- Le nombre d'actions en circulation n'a pas évolué au cours de l'exercice.
- Le montant des dividendes par action distribués au cours de l'exercice est de 1,30 €. Il n'y a pas d'actions à dividendes prioritaires.

15.2. Actions propres

- L'assemblée générale ordinaire du 20 août 2009 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce.

Actions d'autocontrôle	Nombre de titres	Montant
Au 28 Février 2009	115 900	5 550
Acquisitions dans le cadre du contrat de rachat d'actions	978	58
Cessions	- 4 000	- 302
Au 28 Février 2010	112 878	5 306

- Les titres d'autocontrôle ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 5 306 k€. Au 28 Février 2010, la société détient en autocontrôle 1.4 % du capital social.

NOTE 16 – PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

	28.02.2009	Ecart de conversion	Mouvement périmètre	Ecart actuariels	Dotation	Rep. utilisée	Rep. non utilisée	Reclass	28.02.2010
Passifs non courants									
Avantages du personnel	15 285	22	9 090	2 611	1 678	42	23		28 621
Sous total	15 285	22	9 090	2 611	1 678	42	23		28 621
Passifs courants									
Provisions commerciales	7 519	-14	870		1 776	669	393	-1 096	7 993
Provisions sociales	1 453		2 454		958	1 044	506	-7	3 308
Impôts et taxes	360		1 272		106	247	68		1 423
Autres	2 492	-34	164		2 043	1 353	1 460	1 103	2 955
Sous total	11 824	-48	4 760		4 883	3 313	2 427	0	15 679
Total	27 109	-26	13 850	2 611	6 561	3 355	2 450	0	44 300

▪ Les écarts actuariels concernant les Indemnités de Départ en Retraite sont comptabilisés par les réserves consolidées.

▪ Il existe un litige commercial en cours dans le pôle amont du secteur volaille pour lequel le groupe a été assigné pour un montant significatif.

Les dirigeants du groupe LDC, compte tenu des éléments en leur possession lors de l'arrêt des comptes et confortés par les informations en provenance de leur conseil, jugent infondées les demandes de la partie adverse et ont décidé de ne pas constituer de provision à la clôture de l'exercice.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 30 Avril 2010, la SA APPRO a été débouté de ses demandes. La société Groupe APPRO et ses actionnaires ont décidé de faire appel de cette décision.

NOTE 17 – AVANTAGES AU PERSONNEL

	28/02/2010	28/02/2009
Indemnités de départ en retraite	26 713	14 574
Médailles du travail	1 908	711
TOTAL	28 621	15 285

▪ Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les calculs des indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,30 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %
Age de départ en retraite :	
Ouvriers, employés	60 ans
Agents de maîtrise	61 ans
Cadres	64 ans

▪ La loi du 4 Mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans.
Droits acquis par les salariés du groupe au 31/12/2009 : 1 163 157 heures.

▪ Le directoire du 20 Mai 2010 a décidé de l'attribution définitive de 9 300 actions gratuites que la société LDC détient dans le cadre du plan de rachat d'actions.

17.1. Indemnités de Départ en Retraite

Les éléments ci-dessous concernent le groupe à l'exception des filiales Espagnoles.

	28/02/2010	28/02/2009
Valeur des engagements à l'ouverture	14 574	15 780
Coût des services rendus	1 457	1 982
Coût financier	666	586
Réduction/liquidation et prestations versées	- 629	- 1 447
Charge de l'exercice	1 494	1 121
Ecart de conversion	22	-249
Mouvement de périmètre	8 012	232
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	2 611	- 2 310
Valeur des engagements à la clôture	26 713	14 574

NOTE 18 – EMPRUNTS

Dans le cadre des acquisitions de la société MARIE et de groupe ARRIVE, le groupe a contracté auprès des banques un financement de 60 M€ utilisable par tranche et sur une durée maximale de 5 années. Le montant utilisé par le groupe LDC au 28 février 2010 s'élève à 24 M€. Ces emprunts sont rémunérés sur base du taux EURIBOR augmenté de la marge appliquée à la société LDC par les banques..

Ces emprunts prévoient un certain nombre d'obligations en matière de gestion du Groupe et d'objectifs de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces emprunts.

L'ensemble des obligations est respecté par le Groupe LDC au 28 février 2010.

18.1. Analyse par catégories

	28/02/2010	28/02/2009
Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédits	52 306	14 398
Emprunt et dettes financières liés aux contrats de location financement	16 280	12 305
Emprunt et dettes diverses	25 485	16 629
TOTAL	94 071	43 332

Les emprunts et dettes diverses comprennent pour l'essentiel des comptes courants et des dettes de participation aux salariés.

18.2. Analyse par échéance

	28/02/2010	28/02/2009
Moins de 1 an	51 958	12 627
Entre 1 et 5 ans	39 815	27 730
Plus de 5 ans	2 298	2 975
TOTAL	94 071	43 332

18.3. Analyse par taux

L'endettement à taux variable du Groupe provient pour l'essentiel du financement de 60 M€ utilisé au 28 Février 2010 à hauteur de 24 M€.

NOTE 19 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	28/02/2010	28/02/2009
Avances et acomptes sur commande	8 059	3 375
Dettes fiscales et sociales	145 909	102 419
Fournisseurs d'immobilisations	9 417	11 851
Dettes diverses	3 315	8 495
Produits constatés d'avance	8 949	2 712
TOTAL	175 649	128 852

NOTE 20 – IMPOTS SOCIETES

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés du pôle volaille.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 18 K€.

20.1. Taux théorique de l'impôt

	2009/2010	2008/2009
Résultat avant impôt	96 040	65 520
IS exigible	30 657	25 268
IS différé	1 651	-2 644
Total	32 308	22 624
Taux moyen	33,64 %	34,53 %
Taux de la société consolidante	34,43 %	34,43 %

20.2. Rationalisation de la charge d'impôt

	2009/2010	2008/2009
Résultat avant impôt	96 040	65 520
Impôt théorique au taux de la société consolidante	33 067	22 559
Impôt relatif à des déficits fiscaux non activés de l'exercice	2 057	617
Impôt relatif à des déficits antérieurs utilisés non activés		-1 045
Différences de taux d'imposition entre mère et filiales	- 1 302	40
Abandon de créances sur filiales étrangères		2 040
Diverses réintégrations et déductions fiscales	355	610
Crédits d'impôts	- 2 108	-2 197
Divers	239	
Charge d'impôts	32 308	22 624

20.3. Ventilation des actifs / passifs d'impôts différés

La différence entre les impôts différés Actif et Passif figurant au bilan est de - 32 893 K€. Le détail est le suivant :

IMPOTS DIFFERES ACTIF

	28/02/2010	28/02/2009
Congés payés	2 511	1 069
Participation	2 909	2 094
Avantage du personnel	8 499	4 455
Déficits fiscaux reportables	7 525	4 440
Autres décalages temporaires	5 122	4 041
TOTAL A	26 566	16 099

IMPOTS DIFFERES PASSIF

	28/02/2010	28/02/2009
Amortissements dérogatoires	32 461	21 333
Juste valeur des immobilisations	20 958	2 138
Contrat de location financement	3 968	1 795
Autres	2 072	89
Total B	59 459	25 355

Solde impôt différé A-B	(1) - 32 893	- 9 256
--------------------------------	---------------------	----------------

- (1) Les impôts différés actif et passif ont fait l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale.
- | | |
|--|-----------|
| Impôts différés actif présentés en actifs non courants | 4 526 K€ |
| Impôts différés passif présentés en passifs non courants | 37 419 K€ |

20.4. Rapprochement variation impôts différés / charges d'impôts différés

	2009/2010	2008/2009
Solde impôt différé net	(32 893)	(9 256)
Impôts différés passés par capitaux propres	(114)	
Variation de périmètre	22 097	
Ecart de conversion sur impôts différés	3	
	(10 907)	(9 256)
Charge d'impôts différés	1 651	

20.5. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Compte tenu, à la date de clôture des comptes, du caractère incertain de leur récupérabilité, les actifs nets d'impôts non comptabilisés se rapportant à des déficits fiscaux non imputés, représentent un total de 4 643 K€.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Cautions données	32 790 (1)
Autres engagements	7 561 (2)
TOTAL	40 351

Les cautions sont données essentiellement par la société mère au profit de ses filiales.
Les autres engagements sont donnés par des filiales à des tiers.

- (1) Dont cautions sur emprunt et découvert 21 148 K€, caution sur engagement de crédit bail 6 714 K€, caution diverses 2 403 K€, caution fournisseurs 2 524 K€.
(2) Dont engagements fournisseurs 3 683 K€, effets escomptés non échus 3 002 K€. Nantissement et divers 876 K€.

DETTES GARANTIES	Montant	Nature de la garantie
Emprunts auprès des établissements de crédit	14 202	Sûretés réelles
Autres dettes	-	Cautions bancaires
TOTAL	14 202	

Les emprunts de certaines filiales sont garantis par la société mère.

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Engagement de crédit bail	829
Divers	1 561
TOTAL	2 390

NOTE 22 – INFORMATION SECTORIELLE

22.1. Secteurs d'activité

	VOLAILLE		TRAITEUR		INTERNATIONAL		ELIMINATION		TOTAL	
	28/02/10	28/02/09	28/02/10	28/02/09	28/02/10	28/02/09	28/02/10	28/02/09	28/02/10	28/02/09
Ventes externes	1 599 843	1 549 059	320 346	227 136	144 882	172 316			2 065 071	1 948 511
Ventes à d'autres secteurs intragroupe	12 410	11 186	11 696	9 317	4 047	4 946	-28 153	-25 449	0	0
Ventes des secteurs	1 612 253	1 560 245	332 042	236 453	148 929	177 262	-28 153	-25 449	2 065 071	1 948 511
Résultat opérationnel courant	79 604	60 137	7 275	4 181	6 802	- 2 985			93 681	61 333
Actifs sectoriels	841 007	727 874	306 070	160 455	83 349	74 726			1 230 426	963 055
Passifs sectoriels (hors fonds propres)	286 839	244 298	315 366	152 221	81 119	72 249			683 324	468 768
Dotation amortissements et provisions	41 921	36 965	12 235	8 965	1 593	4 737			55 749	50 667
Investissements	36 595	41 735	10 298	10 842	8 950	4 278			55 843	56 855
Effectifs	10 618	8 379	3 256	1 658	1 833	1 833			15 707	11 870

22.2. Secteurs géographiques

	LOCALISATION DES ACTIFS				TOTAL	
	France		International		28/02/2009	28/02/2009
	28/02/2010	28/02/2009	28/02/2010	28/02/2009		
Ventes externes	1 920 189	1 776 195	144 882	172 316	2 065 071	1 948 511
Actifs sectoriels	1 147 077	888 328	83 349	74 727	1 230 426	963 055
Investissements	46 893	52 577	8 950	4 278	55 843	56 855
Effectifs	13 874	10 037	1 833	1 833	15 707	11 870

NOTE 23 – EFFECTIFS

	28/02/2010	28/02/2009
Ouvriers	12 661	9 746
Employés	1 173	1 039
Agents maîtrise	1 204	695
Cadres	669	390
Effectif moyen (1) (2) (3)	15 707	11 870

- (1) Contrats à durée indéterminée et déterminée des sociétés consolidées en I.G.
(2) Changement de périmètre = 3 649
(3) Dont effectif à l'étranger = 1 833

NOTE 24 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations totales et avantages de toute nature alloués au titre de l'exercice aux dirigeants du groupe s'élève à 1 156 milliers d'euros.

Aucun engagement n'a été pris par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Aucun crédit, aucune avance n'a été allouée aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

Le directoire en date du 20 Mai 2010 a attribué 4 800 actions gratuites LDC aux dirigeants du groupe.

NOTE 25 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2009/2010	2008/2009
Sinistre incendie Pologne	1 178	2 100
Dégrèvements Sociaux sur exercices antérieurs		2 709
Autres produits opérationnels	1 178	4 809
Restructuration Espagne	733	475
Autres charges opérationnelles	733	475

NOTE 26 – RESULTAT FINANCIER

	2009/2010	2008/2009
<u>Coût de l'endettement financier net</u>		
. Revenus des placements et VMP	3 983	6 075
. Différence de change	-50	-64
. Intérêts et charges financières	-2 587	- 6 076
	1 346	- 65
<u>Autres produits et charges financiers</u>		
. Dotation et reprise dépréciation financière	44	- 111
. Autres produits financiers	974	771
. Autres charges financières	-450	- 742
	568	- 82
<u>Résultat financier</u>	1 914	- 147

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS

■ Conformément aux modalités prévues lors de l'acquisition du Groupe ARRIVE, cette dernière société a cédée le 30 Avril 2010, la totalité des titres qu'elle détenait dans les sociétés Arrivé Nutrition Animale, Arrivé Bellané, ADP, CAP Elevage. Ces participations ont été cédées à la société Nutriciab filiale de la Coopérative Interdépartementale des Aviculteurs du Bocage.

Au bilan consolidé au 28 Février 2010 les actifs et passifs de ces sociétés sont présentés sur deux lignes séparées en « Actifs destinés à être cédés » et en « Passifs destinés à être cédés » évalué au plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Cette cession n'aura pas d'incidence sur le résultat de l'exercice clos le 28 février 2011.

■ Courant Janvier 2010 la société DROSED a procédé à l'acquisition des actions de la société SEDAR lui permettant de contrôler 99,77 % du capital de cette société. Cette opération permettra à la société DROSED de mieux intégrer cette société dans ses projets industriels et commerciaux.

■ En date du 22 Avril 2010, la société MARIE a présenté aux organisations représentatives du personnel, dans le cadre d'un projet industriel et commercial, le projet de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi. Bien que ne prévoyant aucune fermeture de site, il est envisagé la suppression de 99 postes sur un effectif total à fin mars de 1 359 collaborateurs.

L'ensemble des projets devrait permettre la création de 55 postes.

■ En lien avec des spécialisations de site et / ou optimisation d'utilisation d'infrastructure logistique, le Groupe a annoncé la fermeture de l'abattoir de dinde de la société STAM à Chantonay (85) et le projet de fermeture de la plateforme de Mornant (69).

■ Un avenant en date du 11 Février 2010 a modifié la convention collective nationale des industries de produits alimentaires élaborés. Cette modification a pour conséquence de dé plafonner les indemnités de départ en retraite de toutes les filiales composant le secteur traiteur du groupe LDC.

A la date du changement, l'impact sur l'engagement s'élève à 2 157 K€. S'agissant d'une modification du coût des services passés, ce coût sera comptabilisé en résultat opérationnel courant à partir de l'exercice 2010/2011 selon un mode linéaire sur la période correspondant à l'horizon moyen des départs à la retraite, soit une charge complémentaire pour l'exercice 2010/2011 de 195 K€.



V.- Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 28 Février 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
15, rue Professeur-Jean-Pecker
CS 24227
35042 Rennes Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaires aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile-Masson
B.P. 21919
44019 Nantes Cedex 1
S.A.S. à capital variable

Commissaires aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

LDC S.A.

Exercice clos le 28 février 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LDC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application des normes IFRS 8 et IAS 1 révisée et de l'application anticipée des normes IAS 27 et IFRS 3 révisées.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur les incidences de l'application des normes IFRS 8 et IAS 1 révisée et de l'application anticipée des normes IAS 27 et IFRS 3 révisées.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans les notes 2.4 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes et Nantes, le 30 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé

Luc Derrien



VI.- LDC S.A.

Comptes Sociaux et Annexe
au 28 Février 2010

ACTIF*(en K€)*

	Notes	Exercice 2009/2010		Exercice 2008/2009
		Montant Brut	Amort. & Prov.	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(2) (3)	334	171	163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2) (3)	847	521	326
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(4) (9)	637 065	1 254	635 811
Titres de participation		632 072	1 254	630 818
Autres titres immobilisés				486 591
Autres		4 993		2 844
				5 119
ACTIF IMMOBILISE		638 246	1 946	636 300
Créances clients et comptes rattachés		2 819		2 819
Autres créances et comptes de régularisation		12 979		12 979
Valeurs mobilières de placement	(7)	32 246	183	32 063
Disponibilités		7		6
Charges constatées d'avance		215		215
				166
ACTIF CIRCULANT	(6)	48 266	183	48 083
TOTAL GENERAL		686 512	2 129	684 383
				552 954

PASSIF*(en K€)*

	Notes	Exercice	Exercice
		2009/2010	2008/2009
Capital		6 526	6 526
Prime d'émission, de fusion, d'apport		53 533	53 533
Réserves légales		653	652
Autres réserves		455 817	444 728
Résultat de l'exercice		20 506	21 536
Provisions réglementées	(9)	242	161
CAPITAUX PROPRES	(8)	537 277	527 136
Provisions pour risques		385	165
Provisions pour charges		605	529
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	(9)	990	694
Emprunts et dettes financières		128 051	17 514
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 432	1 023
Dettes fiscales et sociales		14 617	6 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7	1
Autres dettes		9	56
DETTES ET REGULARISATIONS	(6)	146 116	25 124
TOTAL GENERAL		684 383	552 954

COMPTES DE RESULTAT du 01.03.09 au 28.02.10

(en K€)

	Notes	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
Production vendue de services		11 452	10 003
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(10)	11 452	10 003
Reprises sur prov. amort. et transferts		253	203
Autres produits		1 218	1 198
PRODUITS D'EXPLOITATION	(10)	12 924	11 403
Autres achats et charges externes		7 253	4 570
Impôts taxes et versements assimilés		287	408
Salaires et charges sociales		4 161	4 358
Charges sociales		1 639	1 705
Dotations amortissements sur immo.	(2)	124	126
Dotations prov. pour risques et charges	(9)	76	
Autres charges		24	24
CHARGES D'EXPLOITATION		13 565	11 191
RESULTAT D'EXPLOITATION		-641	212
RESULTAT FINANCIER	(10) (12)	22 768	22 814
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		22 127	23 027
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-874	313
PARTICIPATION DES SALARIES		112	95
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	(13)	635	1 709
BENEFICE		20 506	21 535

ANNEXE SUR LES COMPTES DE LA SA LDC AU 28 FEVRIER 2010

Principes et méthodes comptables

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28 février 2010 d'une durée de 12 mois, du 1er mars 2009 au 28 février 2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Image fidèle, comparabilité
- Régularité, sincérité
- Prudence

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 1 – FAITS MARQUANTS

En décembre 2009 la société LDC a acquis 100% du groupe ARRIVE. Ce groupe est présent dans la nutrition animale et dans l'élaboration de produits à base de volailles. Comme prévu au moment de l'acquisition l'activité de nutrition animale a été cédée le 30 avril 2010. L'activité d'élaboration de produits à base de volailles a représenté en 2009 334 450 K€ de chiffre d'affaires et a employé 2 211 personnes.

Note 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

(en milliers d'euros)

Mouvements	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Valeur brute				
Concessions et droits similaires	263	71		334
Matériel de transport	596			596
Matériel de bureau et informatique, mobilier	241	10		251
Immobilisations en cours				
TOTAL	1100	81		1 181
Amortissements				
Amortissement des concessions et droits	117	54		171
Amortissement matériel de transport	254	53		307
Amortissement matériel de bureau et mobilier	197	18		215
TOTAL	568	123		693
Valeur nette	532			488

Note 3 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées. La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

L'amortissement dégressif est calculé en fonction des durées d'usage communément admises. L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (provisions réglementées)

Durée d'utilité

Logiciels	4 ans
Matériel de transport	4 ou 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Note 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET CREANCES RATTACHEES

Titres de participation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis en dérogatoire sur cinq ans.

La valeur d'inventaire des titres de participation s'apprécie notamment par rapport à leur valeur d'utilité et à leur valeur de marché.

La valeur d'utilité se détermine en fonction des perspectives de rentabilité et d'activité du secteur ou de l'entreprise et de la valeur stratégique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Mouvements de l'exercice	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participations	422 445	(1) 81 004		503 448
Créances rattachées	65 401	77 744	14 521	128 624
Autres titres immobilisés	2 854	0	2 844	9
Actions propres (2)	5 110	58	184	4 984
TOTAL	495 809	77 802	17 550	635 065
Amortissements et provisions				
Titres de participation	1 254	0	0	1 254
Créances rattachées	0		0	0
TOTAL	1 254	0	0	1 254
VALEUR NETTE	494 555			635 811

(1) Acquisition des actions de la société Sofia et de la société Arrivé pour la prise de contrôle à 100% du groupe Arrivé.

(2) L'assemblée générale ordinaire du 20 août 2009 a donné l'autorisation au Directoire d'opérer en bourse sur ses propres actions dans les conditions fixées aux articles L-225-209 et suivants du Code de commerce. Le nombre de titres auto détenus est de 103 378 actions.

Note 5 - ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières	636990	69
Créances	14 466	
Dettes	103 611	
Produits financiers	22 305	
Charges financières	275	

Note 6 - CREANCES ET DETTES

Les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des dettes :

(en milliers d'euros)

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières (1)	128 051	127 951	100	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 432	3 432		
Dettes fiscales et sociales	14 617	14 506		112
Dettes diverses	16	16		
TOTAL	146 116	145 904	100	112

(1) Dont associés groupe : 103 611 K€

Note 7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste de valeurs mobilières est constitué :

- Des actions propres affectées au plan d'attribution gratuites d'actions pour 440K€. A la clôture il y a une provision pour charge de 385 K€ correspondant à l'étalement de la charge sur la période d'attribution. Le Directoire qui s'est tenu le 20 mai 2010 a validé l'attribution définitive de 9 300 actions sur les 9 500 présentées.
- De certificats de dépôt et de billets de trésorerie
- D'OPCVM dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 8 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 6 525 902 €, divisé en 8 157 378 actions ordinaires de 0,80 €.

Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Au 28/02/2009	527 136
Distribution de dividendes	-10 446
Variation provisions réglementées	81
Résultat de l'exercice	20 506
Au 28/02/2010	537 277

Note 9 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	161	119	38	242
TOTAL	161	119	38	242
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et oblig. Similaires	529	76		605
Autres provisions pour risques et charges	165	220		385
TOTAL	694	296	0	990
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations financières	1 254			1 254
Sur valeurs mobilières de placement	213		30	183
TOTAL	1 467	0	30	1 437
TOTAL GENERAL	2 322	415	68	2 669
Dont dotations et reprises				
	- d'exploitation	76		
	- financières	220	30	
	- exceptionnelles	119	38	

Provisions pour avantages au personnel : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et médaille du travail sont calculées en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et soumises à charges sociales.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux de rendement : 4,3 %
- Taux de réévaluation des salaires (inflation comprise) : 3 %

Note 10 – ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société LDC, en tant que société mère, a plusieurs activités :

- Une activité financière de prise de participations et gestion de celles-ci,
- Une activité gestion des marques et brevets pour le compte du groupe,
- Une activité d'animation du groupe.

Ces différents services ont été rémunérés en 2009/2010 de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires	Activité d'animation	5 824	K€
	Prestation media	5 544	K€
- Produits divers	Redevance de marque	1 218	K€
- Produits financiers	Dividendes reçus	21 258	K€

Note 11 – PERSONNEL

a) Ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié

	Total
Cadres	35
Agents de maîtrise	6
Employés	3
	44

b) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et surveillance : 179 K€.

c) Droit individuel de formation

Droits acquis par les salariés au 31/12/2009 : 3 385 heures

Note 12 - RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2009/2010	2008/2009
- Dividendes reçus	21 258	24 141
- Autre résultat financier sur participation	551	(1) - 2 716
- Produits placement	1 063	1 397
- Autres	- 104	- 8
	22 768	22 814

(1) Dont dotation aux provisions sur les titres Aves LDC Espana 567 K€ et abandon de compte courant AVES pour 4 500 K€

Note 13 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

a) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices propre à la société

- Résultat courant	970 K€
- Résultat exceptionnel	- 317 K€
- Crédit d'impôt	<u>- 2 K€</u>
	651 K€

b) Accroissement et allègement de la dette future d'impôts propre à la société

- Accroissement de la dette future d'impôts	81 K€
- Allègement de la dette future d'impôts	239 K€

c) Informations relatives au régime de groupe (régime art. 223 A à U du CGI)

LDC est la société mère d'un groupe fiscalement intégré composé des sociétés du pôle volaille clôturant au 28.02.10.

- Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet au 1^{er} mars 2003.

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

Méthode de réallocation des déficits

La société mère crédite immédiatement la filiale déficitaire de l'économie qu'elle réalise en utilisant tout ou partie de son déficit, la filiale déterminant au cours des exercices ultérieurs sa charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la société mère.

- Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Economie d'impôt réalisée par l'intégration fiscale : 18 K€

Note 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET DETTES GARANTIES

Engagements donnés	
- Avals, cautions et garanties donnés	23 317 K€
. dont fournisseurs	
. « financements	23 317 K€
dont concernant :	
. les filiales	23 317 K€

Note 15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de change et de taux étant faibles, la société ne fait pas appel aux instruments financiers de couverture.

Note 16 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres	Val. Nette Titres	Prêts, avances	Cautions	Chiffres d'affaires	Résultat	Date de clôture
FILIALES A PLUS DE 50 %										
SASU LDC VOLAILLE	126 534	174 559	100 % 21 258	292 603	292 603	0		0	24 317	28/02
SASU LDC TRAITEUR	21 000	15 160	100,00 %	63 554	63 554	79315		0	-309	31/12
SAS HUTTEPAIN ALIMENTS	831	13 471	100,00 %	36 279	36 279	12 060		95 705	-2 293	31/12
Groupe DROSED (Pologne)	2 241	18 441	99,68 %	27 610	27 610			150 473	5 609	31/12
SL AVES LDC ESPANA (Espagne)	2 325	-2 025	100,00 %	2 325	1 071	7 856		0	-46	31/12
SAS ARRIVE (1)	5 402	16 608	100%	36 142	36 142			52 323	-275	28/02
SAS SOFIA (1)	3 203	534	100%	44 862	44 862			0	2	28/02
FILIALES DE 10 A 50 %										
SA SASSO	640	6 023	10,00 % 100	61	61			3 865	186	30/09
SARL AGRIFRANCE (sans activité)	NS	NS	33,33 %	8	8					

(1) Exercice du 01/01/2010 au 28/02/2010 suite au changement de date de clôture.



VII.- Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes Annuels

LDC S.A.

Siège social : ZI de Saint Laurent - BP 88 - 72300 Sablé sur Sarthe
Capital social : € 6 525 902

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LDC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 30 juin 2010

Nantes, le 30 juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Broyé
Associé

Luc Derrien
Associé



VIII.- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions et Engagements réglementés

LDC S.A.

Siège social : ZI de Saint Laurent - BP 88 - 72300 Sablé sur Sarthe
Capital social : € 6 525 902

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 28 février 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Avilavès Gredos

- Personnes concernées :

MM Denis Lambert, Gilles Huttepain et Gérard Chancereul

- Nature et objet :

Caution sur autorisation de découvert, autorisée par le conseil de surveillance du 29 janvier 2009.

- Modalités :

Votre société s'est portée caution à hauteur de 1 500 K€ sur le découvert consenti par BBVA à la société Avilavès Gredos. Le découvert au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale, s'élève à 1986K€.

2. Avec la société Drosed Surowiek

Personne concernée :

MM Denis Lambert, Gilles Huttepain et Gérard Chancereul

- Nature et objet :

Caution sur autorisation de découvert, autorisée par le conseil de surveillance du 19 novembre 2009.

- Modalités :

Votre société s'est portée caution à hauteur de 10 000KPLN sur le découvert consenti par Rabobank International à la société Drosed Surowiek. Le découvert au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale est nul.

3. Avec la société LDC Sablé

- Personne concernée

M. Denis Lambert

- Nature et objet

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

- Modalités

Votre société s'est portée caution envers la société LDC Sablé à l'égard de la société de crédit-bail Sogéfimur pour les loyers restant à courir jusqu'à la date d'expiration du contrat de crédit-bail soit 1 814K€. Au 28 février 2010, date de clôture de votre filiale, le montant de loyer restant à courir avant la fin du contrat de crédit bail est de 1 574K€.

4. Avec la société Entr'Acte

- **Personne concernée**

M. Denis Lambert

- **Nature et objet**

Caution à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap autorisée par le conseil de surveillance du 19 novembre 2009.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution envers la société Entr'Acte à l'égard des sociétés de crédit-bail OSEO Financement, CMCIC Lease et Batimap pour des engagements de crédit-baux. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à 2 026K€ au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale.

5. Avec la société Marie

- **Personne concernée :**

M. Denis Lambert

- **Nature et objet :**

Caution sur autorisation de facilité de caisse ou découvert autorisée par le conseil de surveillance du 28 janvier 2010 pour un montant de 8 000 K€.

- **Modalités :**

La facilité de caisse en question n'a pas été mise en oeuvre par votre filiale au 28 février 2010, date de clôture de votre société.

6. Avec la société Agis

- **Personne concernée**

M. Denis Lambert

- **Nature et objet**

Caution accordée pour le financement de l'extension du site d'Agis auprès de la BCME pour 2 000K€ et pour une durée de 7 ans.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution pour le financement de l'extension du site d'Agis. Au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale, le montant de l'engagement garanti par votre société s'élève à 1 864K€ envers la BCME.

7. Avec le groupe Drosed

- Personne concernée

MM Denis Lambert, Gilles Huttepain et Gérard Chancereul

- Nature et objet

Caution accordée pour le financement de l'acquisition de Tarczynski et pour un investissement industriel à Roldrob autorisée par le conseil de surveillance du 20 mai 2009.

- Modalités

Votre société s'est portée caution envers le groupe Drosed à l'égard des banques HSBC pour 20 000KPLN et PEKAO pour 21 000KPLN afin de financer l'acquisition de Tarczynski et un investissement industriel à Roldrob. Nous attirons votre attention sur le fait que l'acquisition de Tarczynski ne s'est finalement pas réalisée. Au 31 décembre 2009, date de clôture de votre filiale, le montant des engagements cautionnés par votre société concernant l'investissement industriel de Roldrob s'élève à 26 950KPLN.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société DLG

- Nature et objet :

Caution donnée en substitution de M. Daniel Loiseau, autorisée par le conseil de surveillance du 22 mai 2008.

- Modalités :

Votre société s'est portée caution à hauteur de 164K€ concernant un emprunt consenti par la Caisse d'Epargne à DLG. Au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale, le capital restant dû de l'emprunt pour lequel votre société est caution s'élève à 76K€.

2. Avec la société Les Charmilles

- a) Nature et objet

Caution à l'égard des sociétés de crédit-bail Batiroc et Fructicomi.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution envers la société Les Charmilles à l'égard des sociétés de crédit-bail Batiroc et Fructicomi pour deux années de loyers à hauteur d'un montant maximum de 541 K€. Au 28 février 2010, date de clôture de votre filiale, le montant restant à rembourser par la société Les Charmilles est de 1 823K€.

- **b) Nature et objet**

Caution sur le découvert consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole à la société Les Charmilles.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution à hauteur d'un montant égal à 10 % du découvert bancaire accordé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le découvert bancaire au 28 février 2010, date de clôture de votre filiale, est nul.

3. Avec les sociétés Procanar, Celtys et Celvia

- **Nature et objet**

Caution à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution, par substitution de la CAM et de la BCP Volailles, envers les sociétés Procanar, Celtys et Celvia à l'égard de la société de crédit-bail Batiroc pour des engagements de crédit-baux. Les engagements pour lesquels votre société est caution s'élèvent à 1 055K€.

4. Avec la société Celtys

- **Nature et objet**

Accord pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement.

- **Modalités**

Votre société a donné son accord à la banque Natexis pour la mise en place d'une lettre d'intention pour un complément de financement de 3 000K€ dont le bénéficiaire est la Société Celtys. Le complément de financement utilisé par votre filiale au 31 décembre 2009, date de clôture de votre filiale, est de 102K€.

5. Avec le groupe Drosed

- **Nature et objet**

Caution accordée pour permettre la restructuration de l'endettement.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution à hauteur de KPLN 34 000 sur le prêt de KPLN 30 000 amortissable sur 5 ans contracté par le groupe Drosed auprès de la banque Rabobank International dans le cadre de la restructuration de son endettement. Au 31 décembre 2009, date de clôture du groupe Drosed, l'engagement s'élève à 18 000 KPLN.

6. Avec la société Avilaves Gredos

- **Nature et objet**

Garantie pour le financement du nouvel outil industriel auprès de BBVA pour 3500K€ et une durée de 15 ans et auprès de Caja de Avila pour 1600K€ et une durée de 5 ans.

- **Modalités**

Votre société s'est portée caution pour le financement du nouvel outil industriel de la société Avilaves Gredos. Au 31 décembre 2009, date de clôture de la filiale, le montant de l'engagement ainsi garanti s'élève à 2 853K€ envers BBVA et 514K€. envers Caja de Avila.

Rennes, le 30 juin 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Nantes, le 30 juin 2010

ERNST & YOUNG et Autres

Luc Derrien
Associé



IX. - Observations du Conseil de Surveillance

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 AOUT 2010

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire conformément à la loi et aux statuts, vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2010.

Par ailleurs, il vous a été donné lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 du code du commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2010.

1. Observations du Conseil de Surveillance

. Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

. Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2010

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 28 février 2010 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

2. L'objet des travaux du conseil

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le conseil de surveillance entend périodiquement le rapport du directoire sur la marche de la société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers ainsi que les opérations de croissance externe.

A ce titre, le Conseil de Surveillance a donné son accord sur l'opération de croissance externe concernant la société MARIE.

Fait à SABLE SUR SARTHE, le 20 mai 2010

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



X.- Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire au 19 Août 2010

- Ordre du Jour
- Texte des Résolutions proposées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 19 AOUT 2010

Ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2010,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude CHAUVET,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

À caractère extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux),
- Pouvoirs pour les formalités.

Texte des résolutions

En matière ordinaire annuelle

Première résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 28 février 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 63 006 855 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 20 505 969,53 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 6 754 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2010 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	20 505 969,53 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Dividendes	15 743 739,54 €
- Autres réserves	4 762 229,99 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,93 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 23 août 2010.

Le paiement des dividendes sera effectué le 26 août 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2006 / 2007	10 196 722,50 €	–	–
2007 / 2008	12 236 067 €	–	–
2008 / 2009	10 604 591,4 €	–	–

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude CHAUVET

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Claude CHAUVET pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 25.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Septième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 400.000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 20 août 2009 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action LDC par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 août 2009 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve la faculté d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 48.000.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

En matière extraordinaire :

Huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - * d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société LDC et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - * d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 120.0000.
- Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.
- Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.
- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
- Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 7 ans à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Dixième résolution– Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.